

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

56^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 787

08 FÉVRIER 2002 - 150 Francs CFA

L'ÉPILOGUE DE LA CRISE BUDGÉTAIRE

Et ce qui devrait arriver arriva !

Le chef de l'État, le président Mathieu Kérékou, chef du gouvernement a, par ordonnance n° 2002/001 du 31 janvier 2002, mis en exécution le budget général de l'État, exercice 2002.

Dans cette décision, le président de la République a réduit le budget primitif de l'Assemblée nationale qui était de 6.327.143.000 francs à 3.138.444.000 francs.

Avec la décision du chef de l'État, adieu donc aux 2 milliards prévus pour la construction d'un nouvel hémicycle et aux 700 millions de frais d'étude et inscrits au PIP (programme d'investissements publics) pour le compte de

l'Assemblée nationale. Des coupes sombres ont été même opérées dans le budget de fonctionnement du parlement.

Dans la foulée, deux autres ordonnances ont été également prises par le chef de l'État. Il s'agit de l'ordonnance 2002-002 du 31 janvier 2002 portant principes fondamentaux du régime des télécommunications en République du Bénin et de l'ordonnance n° 2002-003 du 31 janvier 2002 portant création et attributions de l'autorité de régulation des télécommunications en République du Bénin.

Ainsi en a décidé le gouvernement et matérialisé par le chef de l'État en

(Lire la suite à la page 6)

BÉNIN : CRISE SOCIALE LE GOUVERNEMENT DANS LE COLLIMATEUR DES SYNDICATS

Le monde syndical béninois est en ébullition. Les mesures sociales annoncées par le gouvernement dans le cadre du budget général de l'État, exercice 2002, mis en exécution par ordonnance, loin de satisfaire les revendications des travailleurs, ont accentué la crise sociale. La première passe d'armes avec le pouvoir a été l'œuvre de la Centrale syndicale des travailleurs du Bénin (CSTB). Elle va être rejointe par la Confédération des organisations syndicales indépendantes (COSI) et l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Bénin (UNSTB).

Ainsi, depuis quelques jours, plusieurs secteurs d'activités ont été paralysés. L'enseignement primaire, notamment depuis le 03 janvier dernier, est en proie à une grève d'usure qui commence par faire mal, très mal surtout que les mois de janvier, février et mars constituent un trimestre très déterminant dans la vie scolaire de tout élève et de tout étudiant. Choissant cette période, la CSTB entend protester contre le caractère démagogique et mystificateur des mesures sociales agitées par le gouvernement dans le cadre du budget général de l'État, gestion 2002.

Selon le porte-parole du gouvernement, Gaston Zossou, ministre de la communication et de la promotion des technologies nouvelles, les mesures sociales

(Lire la suite à la page 7)

ŒUVRER À UNE MONDIALISATION DE LA SOLIDARITÉ

(...) Les tragiques événements mondiaux qui ont eu lieu récemment et la crise dans laquelle est entraînée à présent la Communauté internationale montre plus clairement que jamais le besoin de renouveau personnel et social radical afin de parvenir à une plus grande justice et solidarité dans le monde. Un tel renouveau exigera d'immenses efforts, à cause des nombreux déséquilibres qui doivent être redressés.

Cela est tragiquement vrai de l'Afrique, dont les peuples continuent de souffrir plus que les autres du poids de la pauvreté endémique, de l'instabilité politique, de la désorientation sociale et de la mauvaise gestion des ressources. C'est pourquoi, tout au long de mon pontificat, j'ai cherché à attirer l'attention sur les besoins de l'Afrique, et sur la responsabilité des nations les plus riches à contribuer de façon plus efficace au développement de ses peuples; et je le fais une fois de plus à présent, de peur que les problèmes dans d'autres parties du monde ne détournent l'attention des besoins urgents de l'Afrique.

Hélas, l'intérêt de la Communauté internationale pour le continent n'a pas toujours été motivé par une réelle préoccupation pour le bien-être de ses peuples. Il est particulièrement décevant que, à peu d'exceptions près, bien peu ait été fait pour améliorer les insti-

tutions éducatives des jeunes; car cela est certainement l'une des clés d'un meilleur avenir pour les peuples d'Afrique.

Le manque de progrès signifie que les pays les plus petits (...) sont particulièrement vulnérables aux pressions économiques qui accompagnent le processus de mondialisation. En effet, il existe le danger que la mondialisation accroisse le fossé entre les riches et les pauvres, laissant les pays en voie de développement (...) faire face à des défis toujours plus difficiles et presque insurmontables. Dans une telle situation, l'Eglise continuera d'œuvrer en vue d'une mondialisation de la solidarité, afin de garantir que les bénéfices potentiels parviennent à tous les peuples et à tous les niveaux de la société.

Les pressions sur l'Afrique ne sont pas seulement externes; car au sein de l'Afrique elle-même, les vents de changement soufflent fortement (cf. Ecclesia

À L'ÉCOUTE ...



... DU PAPE

in Africa, n. 44), au fur et à mesure que les personnes deviennent de plus en plus conscientes de leur dignité humaine et du besoin de défendre leurs droits et leurs libertés. De nombreux pays luttent pour consolider la démocratie à tous les niveaux de la vie publique, et pour surmonter la résistance à l'autorité de la loi. Votre Excellence, vous avez souligné que votre pays est pleinement engagé dans le processus de démocratisation, qui apportera sans aucun doute des résultats positifs en termes d'approfondissement des valeurs de la dignité et des droits, de la bonne gestion, du dialogue et de la paix. Le Saint-Siège soutient pleinement ce processus, car il n'existe aucun autre fondement sur lequel une nation puisse édifier un avenir digne de ses citoyens.

(...) Au centre de toute culture il y a l'attitude que les hommes et les femmes adoptent face au plus grand mystère de la vie. Comme je l'ai noté dans mon Encyclique Centesimus annus, «les cultures des diverses nations sont autant de manières

d'aborder la question du sens de l'existence personnelle : quand on élimine cette question, la culture et la vie morale des nations se désagrègent» (n. 24). C'est pourquoi, tandis que les peuples, les nations et les organismes internationaux cherchent à améliorer la vie sociale et politique, garantir la sécurité et promouvoir la croissance économique, ils ne doivent pas manquer dans le même temps de promouvoir les valeurs et les perspectives transcendantes qui sont véritablement religieuses et qui permettent aux personnes, aux communautés et aux nations de se développer de façon véritablement humaine. Parmi les nombreuses implications que cela comporte se trouve le fait que la personne humaine doit être au centre de toute analyse et décision, afin que le bien de la personne et le bien commun soient effectivement garantis et promus.

C'est cette vision de la personne et de la société qui inspire l'engagement de l'Eglise catholique à servir la famille humaine dans toutes les parties du monde à travers des programmes en matière d'éducation, de santé et d'assistance sociale. (...)

Rome, jeudi 6 décembre 2001

Jean-Paul II

Discours au cours de l'audience solennelle accordée au nouvel ambassadeur du Lesotho près le Saint-Siège.

RÉFLEXION

'LA PEUR EST UN PLUS GRAND MAL QUE LE MAL'...

Que de peurs, en nous et autour de nous ! Il n'est pas difficile d'en donner des exemples : peur des parents, peur du maître, peur du collègue de travail, peur du chef de service, peur du patron, peur du policier, peur du voisin, peur des défunts, peur des esprits, peur de... Dieu ! Et il faut vivre, semble-t-il ; mieux : il est bon d'avoir peur ! ai-je entendu à la radio ! Et voilà que saint François de Sales, chrétien savoyard du 17^{ème} siècle, évêque de Genève et docteur de l'Eglise, écrit à madame de Chantal — celle qui deviendra sainte Jeanne de Chantal : 'La peur est un plus grand mal que le mal' dans une lettre datée du 6 août 1606, où il commente l'épisode de Jésus marchant sur les eaux, en Matthieu 14,22ss, rappelant la parole de Jésus à Pierre : 'Comme ta foi est petite ! Pourquoi as-tu douté ?'...

La peur nous paralyse ; la peur nous fait taire : cette soumission, ce silence, n'est-ce pas précisément ce que recherchent les oppresseurs, les exploités, les dictateurs de tous genres, en tous domaines ? Et Dieu, serait-il à mettre dans ces catégories, puisqu'il semble que je doive aussi avoir peur de Lui ? La peur serait-elle une fatalité, une nécessité ? Le livre de la Genèse est un nouveau incontournable pour parler de l'homme et de Dieu ; il nous dessine en poésie et en méditation la condition de la création et le projet du Créateur.

'J'ai eu peur, dit Adam après la chute, alors je me suis caché'... Il a peur, il ne peut plus soutenir le regard de l'autre et de Dieu, alors il se fait un vêtement, une autre peau comme pour se cacher derrière. Sa peur vient-elle de Dieu ou de lui, de son comportement ? Elle vient après le drame, le non-respect du contrat ; elle n'est issue ni de l'attitude de Dieu, de la parole mise entre Lui et l'homme, ni de la nature de l'homme ! Certes, nous avons l'impression que l'homme a 'naturellement' peur de l'autre, surtout s'il est très différent de lui et puisque c'est naturel, alors c'est nécessaire ! Mais, en fait, on apprend à avoir peur de ceci ou de cela, de celui-ci ou de celle-là. Les mœurs ethniques que les enfants s'envoient pendant la récréation n'ont pas été inventées par eux-mêmes... De même, on apprend à ne pas avoir peur de ceci ou de cela, de celui-ci ou de celle-là, ce qui n'empêche pas la prudence ! Autrement dit, la peur serait-elle la seule attitude pédagogique valable ?

Il faut pourtant constater les conséquences de ce comportement. À tous les niveaux la peur est associée à la force. J'ai peur parce que l'autre — je crois cela, je le sais ou je le suppose — est plus fort que moi ; les peuples ont peur tant que ceux qui les asservissent

sont ou paraissent les plus forts et que la répression est toujours plus violente. Qu'en est-il alors des 'valeurs' transmises dans ce climat de peur ; qu'aspire le jeune éduqué ainsi, que désire l'apprenti ainsi formé, sinon reproduire le même comportement en devenant alors celui qui fait peur à son tour... Une famille peut-elle tenir si chacun se méfie de l'autre ? Où est la belle 'unité' des pays soumis à des régimes de peur ?

La peur ne saurait régir les rapports humains ; elle camoufle les conflits, elle illusionne sur l'unité, elle nourrit la violence, exercée ou rentrée... Un tel climat ne peut être favorable à la construction de l'humanité, celle de chacun, chacune, celle de tous ; ce n'est pas ce climat qui préside à la création de l'homme. Rien ne laisse penser une quelconque peur entre le Créateur et sa créature. Dieu ne fait aucune pression, aucune violence ; il met toute la création sous la responsabilité de l'homme ; il lui fait donc confiance : il n'y a pas de place pour la peur dans un climat de confiance. Dieu montre à l'homme son chemin de vie et l'avertit du risque mortel que prendra l'homme en choisissant de faire n'importe quoi — en termes bibliques : connaître le bien et le mal —. Il ne lui fait pas peur ; au contraire, il veut le protéger en le laissant libre, d'une liberté avisée, agrandie par la parole de Celui qui sait. Une mère n'en fait-elle pas autant, avertissant son enfant de ne pas traverser la voie n'importe comment ou de ne pas toucher au feu ?

Dieu, évidemment, n'a pas peur de l'homme, mais il a peur pour l'homme, il craint, avec raison, la fragilité, la faiblesse de l'homme, son enfant — l'enfant : c'est celui qui ne parle pas et a besoin de la parole d'un autre pour sa croissance —. La crainte n'est pas la peur ; elle est faite de respect, de confiance, de reconnaissance et du souci de répondre au mieux au désir, à l'amitié, à l'amour de l'autre. C'est elle — et non la peur — qui est le début de la sagesse ; c'est elle qui génère un bon climat de relation humaine, fait de confiance, de dialogue ; elle rend possible le pardon, la réconciliation et la communion.

Après le drame du Paradis, Dieu, de jardinier méticuleux, de potier intentionné, de père attentif, se fait encore tailleur pour confectionner des habits à l'homme pécheur ! Il veut que l'homme garde confiance en son Créateur, découvre à quel point Dieu l'aime et poursuive son projet d'alliance, d'amitié jusqu'à ce que l'homme, vivant son histoire avec le goût de se perfectionner, d'achever la création, puisse revêtir le Christ, parvenir à la stature de l'Homme parfait...

La peur fait douter de l'autre et de soi-même. Elle engendre le ressentiment, voire le désir de se venger, de faire peur à son tour si l'on se sent plus fort ou en autorité supérieure à l'autre. Impossible de construire une humanité dans un tel contexte. Ne revient-il pas aux chrétiens — même s'ils n'en ont pas le monopole — de travailler à mettre un autre climat, chercher les moyens d'instaurer la confiance et le respect comme valeurs réellement vécues dans les groupes sociaux, d'en trouver des racines dans leurs propres traditions ? C'est un tel climat qui favorise la vie dans la famille comme dans tous les autres domaines de l'activité et des relations humaines.

'Ne nous soumet pas à la tentation, mais délivre-nous du mal' : la dernière demande de Notre Père nous éclaire sur l'importance de notre méditation. De quel mal demandons-nous à Dieu de préserver ? A travers une traduction que certains trouvent malheureuse, nous implorons le Seigneur pour ne pas succomber à ce qui nous mènera à la mort réelle : la perte de notre confiance en Lui ; nous Lui demandons la grâce de ne pas désespérer de son amour, de ne pas douter de sa fidélité ; de n'avoir pas l'audace de Lui demander un héritage tout aussi illusoire qu'irréel — un avenir sans Lui, donc sans la vie — ; autrement dit, nous Lui demandons de ne pas être tentés d'avoir peur de Lui, d'avoir peur de son jugement !

La crainte est une preuve d'amitié, d'amour ; la peur en est une négation. Le chrétien, celui dont Jésus est l'ami, celui à qui Jésus donne son Esprit — L'expression de l'amour qui unit le Père et le Fils — n'a pas peur de Dieu ; il craint de n'être jamais assez disponible pour répondre à ses appels, mais cette crainte est au cœur de l'immense confiance qu'il met en Celui qui ne veut pas la mort du pécheur mais qu'il vive ; en Celui qui l'aime depuis toujours et pour toujours ; en ce Dieu qui ne cesse de

courir vers lui, de le prendre dans ses bras, de l'embrasser comme une mère, tendrement.

C'est fort de cette certitude de foi et d'espérance que le disciple du Christ Jésus pense son comportement et son action. Il n'a pas d'abord appris un programme, une morale ou une encyclopédie ; il a acquis une sensibilité, un 'esprit' pour évangéliser ce qu'il a reçu et de son environnement socio-culturel. Imaginons ! Si tous ceux qui se disent chrétiens étaient convaincus que leur seul devoir est d'aimer comme Jésus nous a aimés, si tous les chrétiens étaient convaincus que l'Esprit Saint est à l'œuvre, plus fort que toutes les forces du mal, si tous les chrétiens avaient la même passion de la vie, à l'image du Dieu Vivant... alors la face de la terre changerait vraiment, la révolution de l'amour serait en route, alors qu'elle semble être encore au port de nos vœux pieux !... Oui, ils n'auraient plus peur parce que la confiance en Dieu aurait amené la confiance en l'homme, parce que le droit — les lois que l'homme se donne pour vivre avec les hommes — aurait remplacé la force, parce que voulant la paix, l'homme préparerait la paix dans le respect de la justice... Stop ! Stop ! direz-vous : tout cela est rêve, utopie !... Aujourd'hui ? peut-être ; mais pour demain avez-vous une autre solution pour la vie de l'homme ? De plus il y a des germes de cette révolution depuis que l'homme existe puisqu'il est créé à l'image de Dieu, il y a des germes nourris de vie divine depuis la venue de Jésus... N'étouffons pas les pousses d'amour audacieux, prophétique, constructif. Cultivons-les dans nos familles, dans nos écoles, dans nos quartiers ; petitement le levain fera lever la pâte, la graine donnera son fruit ; sous le feu de la conversion, l'eau trouble deviendra eau-de-vie ; nos traditions trouveront les valeurs qu'elles cachent... Il n'y aura plus qu'une seule... 'peur' : celle de ne pas assez aimer !

B. Baussand, osf

"LA CROIX DU BENIN" Rédaction et Abonnements "LA CROIX DU BENIN" B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19 COTONOU (République du Bénin) Compte : C.C.P. 12-76 COTONOU Directeur de Publication BARTHELEMY ASSOGBA CAKPO Dépôt légal n° 935 Tirage : 4.500 exemplaires		Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un Abonnement de Soutien 5000 F CFA (50 à 80 FF) Abonnement de Maintien 10.000 F CFA (100 à 150 FF) Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF) Changement d'adresse 100 F CFA
TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion		Bénin 3.720 F CFA Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 4.680 F CFA Guinée 5.760 F CFA Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. 5.760 F CFA France 5.760 F CFA Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone 7.560 F CFA Kinshasa (Zaire) 9.000 F CFA Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 12.000 F CFA U.S.A. 9.480 F CFA 94,80 FF Amérique (Nord, Centre, Sud) 10.200 F CFA 102,00 FF Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) 8.520 F CFA 85,20 FF Canada 10.200 F CFA 102,00 FF Chine 12.000 F CFA 120,00 FF
IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)		

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

LE CARDER VOTE SON BUDGET 2002: POUR QUEL AVENIR ?

Le budget exercice 2002 du Carder/Atacora est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 1 709 138 451 F CFA. C'est ce qui ressort de la session du comité de gestion dudit Carder tenu jeudi 24 janvier dernier à la direction générale du Carder/Atacora à Natitingou.

Ce budget 2002 précise-t-on, dégage un résultat prévisionnel d'exploitation positif de 2 407 943 F CFA. Il a été élaboré selon la direction générale du Carder/Atacora conformément au système comptable «Ohada» et s'articule autour des budgets de fonctionnement, d'investissement et de trésorerie.

Le budget de fonctionnement se chiffre en produits, à la somme de 1 643 258 451 F CFA contre 1 573 546 464 F CFA en 2001 et en charges, à 1 640 850 508 F CFA contre 1 565 276 273 F CFA l'année dernière.

Le budget d'investissement ainsi que celui de la trésorerie sont constitués des ressources provenant des fonds alloués par la BOAD (PDRA II), de l'État (PIP et fonctionnement) et du Carder/Atacora.

Les membres du comité de gestion ont également, au cours de leurs travaux, présenté le bilan de la campagne agricole 2001-2002 dont les résultats obtenus, affirment-ils, sont encourageants dans tous les domaines.

Au regard de la physiologie que présente le Carder/Atacora, il ne serait pas superflu de mettre cette situation en perspective avec celle que connaissent l'ensemble des Carder. Cela augure-t-il d'une évolution positive selon les réformes structurelles que l'État est en train d'opérer dans le secteur agricole ? Il est peut-être trop tôt pour avoir une réponse précise à cette interrogation. En revanche, envers certaines couches vulnérables de la population il est opportun de parer au plus pressé.

Ainsi, des secours immédiats ont été apportés à 25 indigents du centre de promotion sociale de Natitingou. La cérémonie de remise s'est déroulée jeudi 31 janvier dernier et a concerné des triples, des jumeaux, d'élevés en situation difficile, des handicapés physiques, des malades, etc.

ATLANTIQUE - LITTORAL

DON DE CINQ VÉHICULES 4 x 4 AUX LÉPROSÉRIES DU BENIN PAR L'ASSOCIATION RAUL FOLLEREAU

La communauté internationale a célébré le dimanche 27 janvier 2002 la 49ème journée mondiale des lépreux. Au Bénin, c'est la léproserie «Saints-Anges» de Ouidah qui a abrité les manifestations nationales placées cette année sous le thème : «Nous déjions chaque jour deux nouveaux cas de lèpre dans notre pays, soyons vigilants !»

Certes, la 49ème journée mondiale des lépreux est un anniversaire comme les autres, serait-on tenté d'affirmer. Parce que les anniversaires permettent de prendre conscience du chemin parcouru. Mais au-delà, c'est une journée d'appel et d'action pour une solidarité agissante envers les malades de la lèpre.

Préside par le ministre de la Santé publique, Mme Céline Seignour Kandissounon, cette cérémonie qui s'est déroulée en présence des lépreux des douze départements, visait selon le préfet de l'Atlantique-Littoral M. Barnabé Dassigi à «communier» avec les lépreux et leur manifester notre soutien moral et

matériel. Il a demandé aux populations de faire immédiatement recours aux agents de santé dès l'apparition des premiers signes caractéristiques du mal. Le Nonce apostolique du Bénin qui a ouvert la cérémonie par un office religieux a regretté que les recherches sur la lèpre n'aient guère évolué, car ne constituant pas un fonds de commerce. La conséquence en est que le problème de la maladie reste entier. Le Nonce apostolique a demandé aux pays pauvres de ne pas considérer la lèpre comme une malédiction, aux riches de financer les recherches sur la maladie, et aux jeunes chercheurs d'orienter leurs travaux sur le mécanisme de transmission de la lèpre.

Pour le ministre de la Santé Publique, le doute persiste dans les milieux sanitaires sur la transmission du mal. Cependant, beaucoup de progrès ont été réalisés en matière de traitement, a affirmé Mme Kandissounon, soulignant que le nombre de malades dans le monde a diminué de 12 millions en 1963, année de l'instauration par Raoul Follereau de cette journée, à un million de nos jours. Au Bénin, ils sont passés de 14 000 malades en 1986 à 400 en 2001. Mme Kandissounon a fait savoir que son institution a mis au point en 2001 un plan national quinquennal de post-élimination de la lèpre exécuté par les infirmiers au niveau communal.

La cérémonie a été l'occasion de remise de dons aux malades par le gouvernement et plusieurs associations, notamment l'association française Raoul Follereau qui a mis cinq véhicules 4 x 4 Mitsubishi à la disposition de différentes léproseries béninoises.

BORGOU-ALIBORI

DES MICRO-CRÉDITS ET DES DONS DE MATÉRIELS AGRICOLES POUR DES GROUPEMENTS FÉMININS

Les groupements féminins ont, ces dernières années, essaimé dans tout le pays comme des semences au contact de sols fertiles. Encouragés à se créer en vue de permettre aux femmes, surtout en milieu rural, de mener des activités génératrices de revenus, ces groupements féminins sont demeurés longtemps dans leur cocon sans pouvoir vraiment éclore. Et pour cause, le problème de financement ou de crédits qui constitue une condition indispensable à leur existence et à leur capacité d'action se posait avec acuité dans la plupart des cas.

Désormais, cet obstacle majeur paraît bien levé, ce qui permet de donner un essor nouveau aux groupements féminins grâce aux opportunités de micro-crédits qui se multiplient en leur faveur.

La part importante que prend le ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité dans ce volet-financement mérite d'être soulignée.

D'autant qu'aux octrois de micro-crédits, s'ajoutent également des dons d'équipements agricoles devant rendre plus performantes, les activités des groupements féminins. Le ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité, Mme Claire Houngan Ayemona se montre en tout cas déterminée à apporter aux groupements féminins qui le méritent tout le soutien nécessaire pour atteindre leurs objectifs.

Aussi, le ministre a-t-elle entrepris une tournée dans les départements de notre pays afin de combler les attentes des groupements en micro-crédits, et en équipements de transformation agricole. Lundi 28 janvier dernier, Mme Ayemona se trouvait dans certaines sous-préfectures et circonscriptions urbaines du Zou et des Collines. Dans les localités concernées, 19 groupements et quelques centres de promotion sociale ont reçu des dons et des crédits pour un montant total évalué respectivement à 15 320 000 F CFA et 16 930 000 F CFA en crédits remboursables.

Le mercredi 30 janvier 2002 c'était le tour des groupements féminins du Borgou et de

l'Alibori d'accueillir le ministre et de recevoir de ses mains, des micro-crédits pour un montant s'élevant à près de 20 millions de F CFA pour les deux départements réunis qui comptent une trentaine de groupements bénéficiaires.

Les matériels et équipements offerts sont constitués notamment de machines à coudre, cuisinières à gaz, brouettes, marmites en fonte, presses à huile, décoratives.

Signalons qu'un budget de 150 millions de F CFA est alloué par l'État à ce ministère pour aider les couches vulnérables dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

MONO - COUFFO

ATELIER SUR LA PLACE DES ASSOCIATIONS DE DÉVELOPPEMENT DANS LA DÉCENTRALISATION

Les membres du conseil consultatif de l'association de développement de l'union sous-préfecturale des producteurs et des groupements féminins et les maires de Klouékanmè ont suivi le 25 janvier 2002 un atelier sur la place des associations de développement dans le processus de décentralisation.

M. Omer Hounnougbo, représentant le directeur national de l'ONG «Plan-Bénin» a indiqué aux participants que la décentralisation vise quatre objectifs qui sont : la participation du citoyen à la gestion de la chose publique, le rapprochement de l'administration du citoyen, la prise en charge à la base par la population de ses propres affaires et de la mise en valeur du potentiel économique des collectivités locales.

Au cours de l'atelier, les participants ont eu l'occasion d'élargir leur horizon en matière de définition du cadre de développement dans lequel la vie d'auto-promotion de la commune de Klouékanmè doit se mener.

À la fin des travaux, M. Omer Hounnougbo a rassuré les participants que toutes les recommandations issues de l'atelier seront prises en compte par «Plan-Bénin».

Signalons par ailleurs que le projet Éducation connu sous le nom Éducom a organisé également à Klouékanmè une formation de diagnostic communautaire. Six nouveaux villages portent à 22 le nombre total de villages dans lesquels intervient le projet Éducom dans le département du Mono-Couffo. Dans ces différents villages, il s'agira de promouvoir la scolarisation en général et celle des filles en particulier, de mener des actions communautaires en faveur des jeunes filles et femmes, de réduire le taux d'analphabétisme et de prendre en charge la petite enfance.

OUEMÉ - PLATEAU

ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION DE LUTTE INTÉGRÉE CONTRE LE PALUDISME DANS L'OUEMÉ

Les partenaires du programme de lutte intégrée contre le paludisme dans l'Ouémé (PROLIPO), ont tenu du 22 au 24 janvier dernier à la bibliothèque nationale de Porto-Novo, une rencontre dont les travaux ont débouché sur l'élaboration et l'adoption du plan d'action du programme de lutte intégrée contre le paludisme pour l'année 2002. Cette réunion a regroupé des représentants de l'ONG américaine AFRICARE, de l'US-AID, du centre pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC-Atlanta) et de toute l'équipe socio-santaire de l'Ouémé. Les participants à cette rencontre ont passé en revue les résultats des différentes actions qu'ils ont eu à mener au cours de l'année écoulée. Ils ont également été largement informés des orientations de politique sanitaire du ministère de la santé publique en matière de lutte contre le paludisme.

Pour le représentant résident d'AFRICARE, le projet PROLIPO arrive à un tournant important de sa vie avec le passage de phase, de préparation à la mise en œuvre des stratégies d'intervention qui touchent directement les problèmes sanitaires les plus cruciaux des populations de l'Ouémé et parmi lesquels figure le paludisme.

Le ministre de la Santé publique, Mme Céline Seignour Kandissounon a, de son côté, souhaité que le projet soit étendu aux autres départements de notre pays.

Programme de lutte intégrée contre le paludisme dans l'Ouémé (PROLIPO), rime avec l'esprit de la déclaration de politique de population (DEPOLIPO). Car l'exploitation rationnelle des données statistiques issues du recensement général de la population et de l'habitation constituera une condition de réussite de la PROLIPO. Une synergie existe donc entre la PROLIPO et la session de formation des contrôleurs recrutés dans le cadre du 3ème recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) qui s'est tenue mardi 22 janvier dernier à Porto-Novo.

ZOU - COLLINES

DES CITERNES HORS SOL POUR ALIMENTER LES VILLAGES EN EAU POTABLE

L'eau est encore de nos jours une denrée rare dans certains villages du Bénin. Malgré les efforts déployés par les autorités publiques et les organisations non gouvernementales avec le soutien des partenaires au développement.

À titre d'exemple, certaines localités du département du Zou, notamment les communes de Massi et de Zoukoudou dans la sous-préfecture de Zogbodome manquent cruellement d'eau potable. À l'école primaire publique de Zalimé, commune de Massi, les élèves abandonnent les classes à cause de la privation d'eau. Les femmes sont parfois obligées de parcourir plusieurs kilomètres avant de trouver de l'eau. La situation devient criarde en saison sèche où certaines sources d'eau ont tari et l'eau de ruissellement fait défaut.

Pour tenter d'apporter des solutions à cette situation dramatique que vivent les populations rurales, le centre béninois pour le développement des initiatives à la base (CBDIBA) a initié avec l'aide du gouvernement du Luxembourg, de la mairie du Luxembourg et de l'ONG «Vision en action de Luxembourg», un projet d'hydraulique villageoise. Ce projet consiste à construire des citernes hors sol dans les villages pour les groupements féminins afin de permettre aux femmes de mener des activités génératrices de revenus. Dans les écoles primaires et secondaires, le projet vise à satisfaire un tant soit peu les élèves et les écoliers, voire les enseignants aussi en eau potable, a souligné le directeur du CBDIBA, M. Patrice Lovessé.

Ainsi, les premières citernes hors sol ont été réalisées (37 au total) dans les villages et établissements scolaires en 2001 à la satisfaction des bénéficiaires. Pour l'année 2002, la première tranche de la construction de ces citernes a été lancée vendredi 25 janvier 2002 dans le village de Kotto et dans les écoles primaires publiques de Zougbo Bogan dans la sous-préfecture de Zogbodome et à Lokozoun, circonscription urbaine de Bohicon, pour un coût global de 5 736 000 F CFA.

Le projet d'hydraulique villageoise du CBDIBA contribuera non seulement à régler les difficultés liées à la consommation de l'eau potable dans les zones rurales mais aussi à faire reculer certaines maladies hydriques, a fait remarquer M. Patrice Lovessé qui a alors lancé un appel à toutes les bonnes volontés pour lutter contre la sous-alimentation en eau potable.

É. Dégl

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

RITE FUNÉRAIRE ET ORIGINE
DES LOKPA DE L'ATACORA

INTRODUCTION

Le XX^e siècle a surtout été marqué, en matière de recherches dans les sciences humaines ou sociales, par la question de l'interdisciplinarité. Les chercheurs ne travaillent plus en vase clos, dans l'isolement et l'ignorance totale de ce qui se passe chez les spécialistes des autres disciplines. Chaque discipline s'enrichit des apports des autres tout en gardant sa personnalité propre. En outre, il existe des thèmes de recherches qui peuvent faire l'objet de réflexions fécondes dans plusieurs disciplines. Tel est le cas des rites funéraires qui intéressent aussi bien l'anthropologue que le littéraire et l'historien.

*
* *

Replacés dans le temps, les rites funéraires fournissent de précieux renseignements à l'historien. Notre préoccupation du moment est de réfléchir sur les liens existant entre l'origine des Lokpa et leur rite funéraire⁽¹⁾. Voisins des Foodobè de Sèmèrè dans la

région de Jugu, les Lokpa appartiennent à l'aire culturelle kabyè, au même titre que les Lama dont ils sont très proches, dussent-ils se dire plus évolués que ceux-ci. Ils vivent au sein d'un habitat dispersé, dans de nombreux villages bien connus comme Waké, Bajudé, Sonaholu, Kakpala, Shishaku, etc.

La description détaillée et exhaustive de leur rite funéraire, en dépit de son intérêt évident, ressort de notre préoccupation du moment. Il n'y a qu'un aspect qui nous intéresse ponctuellement, celui des rapports entre l'inhumation des cadavres et l'origine connue de ce groupe socioculturel, où tout au moins des premiers immigrants. Lorsque l'on recueille des informations orales auprès des détenteurs des traditions orales en pays lokpa, ils répondent invariablement que leurs ancêtres viennent de quelque part au Ghana; et lorsqu'il leur est demandé d'en fournir au moins une preuve confirmant cette donnée orale transmise de bouche à oreille depuis les origines, ils ne cessent d'évoquer les liens de causalité entre l'inhumation des morts et les origines en ces termes: « Nos ancêtres sont venus du Ghana; c'est pourquoi nous enterrons nos morts, la face orientée vers le couchant ». En effet, en pays lokpa, les morts, surtout les personnes âgées, sont toujours enterrées dans cette position⁽²⁾, car ils sont censés rejoindre par la suite le pays des ancêtres. Il est donc normal que dans la tombe, ils soient déjà orientés en fonction de ce point cardinal pour leur faciliter le voyage au pays des ancêtres⁽³⁾.

Si cette pratique a eu cours sans accroc durant des générations, la deuxième moitié du XX^e siècle a vu naître ou se développer un conflit entre elle et l'islam. Cette confession importée s'implante de plus en plus en pays lokpa, exigeant que les morts soient inhumés, la face orientée en direction de la Meque, donc vers l'Est pour les musulmans d'Afrique occidentale. La religion du prophète Mohammed entre en conflit avec une pratique ancestrale qu'elle heurte ainsi de plein fouet; mais une pratique chère aux populations et à laquelle elles tiennent et comptent tenir sans réserves. Le mécontentement des islamisés lokpa se devine aisément, entretenu par un tiraillement: autant les plus fervents d'entre eux tiennent à leur nouvelle religion, autant, ils sont encore nombreux à se refuser à renoncer à leur rite funéraire⁽⁴⁾. Comment peut-on donc admettre que les morts soient enterrés tournés vers l'Est, faisant ainsi dos au lieu d'origine de leurs ancêtres? Sauront-ils répondre aux prières de leurs descendants encore en vie s'ils sont placés dans leur tombe dans une position inconfortable qui n'est que la négation des origines? Une aberration en quelque

sorte! Aussi l'islam a-t-il été d'emblée perçu par les islamisés lokpa comme un élément de perturbation ou de négation de certaines traditions auxquelles sont viscéralement attachées les populations, en ce qu'elles constituent, en quelque sorte, une partie d'elles-mêmes.

CONCLUSION

L'importance des rites funéraires pour la connaissance des civilisations durant la préhistoire n'est plus à souligner. Elle a été souvent sous-estimée dans la recherche sur l'histoire précoloniale des pays africains. Et pourtant, que d'enseignements peuvent en découler comme en témoigne ce rapide aperçu, avec ses multiples ramifications!

Un aspect de ce rite funéraire lokpa apparaît comme un révélateur qui apporte un éclairage sur la question des origines ou de la provenance.

NOTES

(1) La liste de quelques-uns de nos informateurs sur les rites funéraires lokpa se présente de la façon suivante:

AFFOTO Yolu Etuta, né vers 1905, cultivateur à Bajudé;

ASOKI Kun, né vers 1900, cultivateur à Kakpala;

AYALLA Wolu, né vers 1940, cultivateur à Kakpala;

BULEY Augustin, né vers 1935, gendarme à la retraite Shishaku (Bajudé);

EFFOTO Yolu, né vers 1905, cultivateur à Bajudé;

GADO Alfa Karim, né vers 1915, cultivateur, chef de Bundo à Bundo;

MÉFÉYÉLO Binda, né vers 1905, cultivateur à Bundo;

PITUNFÈYE Sanka, né vers 1915, cultivateur à Shishaku.

YOLU Awoholi, né vers 1930, cultivateur et ancien délégué du quartier Ishoolé à Bajudé.

Nous les avons tous interrogés en 1990.

(2) Si les jeunes sont enterrés individuellement, les personnes âgées sont inhumées dans des fosses communes, assises ou couchées selon les régions, mais la face traditionnellement tournée vers l'Ouest.

(3) Il est intéressant, dans une optique comparative, de signaler que les rites funéraires lokpa sont pratiquement identiques à ceux de leurs voisins ou cohabitants lama.

(4) Quelques musulmans lokpa ont cependant, de mauvaise grâce, accepté de renoncer à leur mode traditionnel d'enterrement. Mais les réticences, nombreuses, persistent toujours, il est vrai, de façon inégale selon les localités.

A. Félix IROKO

PLANTES MEDICINALES

ACAJOU



Nom latin	: Anacardium occidentale
Famille des	: Anacardiacees.
Français	: Cajou, Acajou, Anacardier, Pomme cajou, noix de cajou
Fon ou gun	: Lokozu, ocaju (lin) = l'arbre, Akaju (kwin) = la noix.
Yoruba ou Nago	: Kaju, Ekaju.
Mina	: Yovo caq, acaoti
Waccl	: Kaju, Yovo caq
Bariba	: Yuburu somba, Yibo somba
Yom	: Akadiya

DESCRIPTION

- * Arbre atteignant 8 à 10 m de haute.
- * Tronc court et tortueux.
- * Feuilles simples et alternes dégageant un parfum lorsque froissées.
- * Fleurs petites et rosées.
- * Fruits (noix de cajou) portés au bout d'une tige enflée comestible (pomme cajou).

ÉCOLOGIE

- * Sols sablonneux profonds et légers.
- * Exige peu de matières organiques.
- * Précipitations annuelles: de 500 à 4000 mm.
- * Croissance rapide
- * Supporte jusqu'à 8 mois de sécheresse.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * Originaire d'Amérique tropicale.
- * Introduit en Afrique au XVI^e siècle par les portugais.
- * Présente aussi en Asie.

CULTURE

- * Ramolir les noix dans l'eau et jeter celles qui flottent.
- * Semer en sachet ou en pépinière.
- * Germination en 2 ou 3 semaines.
- * Planter définitivement avant la saison des pluies à des distances de 10 à 15 m.

COMPOSITION

- * Pomme cajou: glucides (12,5 %), sels minéraux et surtout vitamine C et A.
- * Noix de cajou: riche en acides gras.
- * Feuilles et tiges: tanins, flavonoïdes et acides organiques.

EMPLOI

HYPERTENSION

- * Mettre l'écorce en poudre ou prendre des feuilles broyées et passées au tamis.
- * Utiliser 2 à 5 cuillères à café (2 à 10 g) et faire infuser dans 1/4 de litre d'eau.
- * Boire en tisane 2 fois par jour (matin et soir).
- * Faire sécher à l'ombre les feuilles et faire infuser deux à trois feuilles dans une tasse d'eau pendant 5 à 10 minutes à midi, laisser refroidir et prendre après le repas du soir.

DIABÈTE

- * Faire une macération avec un petit paquet d'écorce dans 1 litre d'eau.
- * Filtrer.
- * Boire 2 fois par jour.
- * Effet dure environ 3 heures

ATTENTION!

- * L'enveloppe de la noix provoque des irritations de la peau.

A. L. (ENDA)

LE CRI D'UN ENFANT
NON-NE

- 1 - Ne me tue pas maman; Laisse-moi regarder la lumière du monde.
- 2 - Laisse-moi admirer le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, les plantes, les fleurs, la mer.
- 3 - N'éteins pas en moi la vie que Dieu m'a donnée; la peine de son amour éternel, le sang de son sang.
- 4 - Au nom de Dieu, laisse-moi caresser ton visage avec mes tendres petites mains.
- 5 - Laisse mon gai sourire réjouir ta maison; laisse les grâces du Seigneur se répandre sur elle et sur moi en abondance.
- 6 - N'élimine pas l'enfant qui sera ta consolation.
- 7 - Ecoute-moi, je t'en prie: sur-tout ne ferme pas ma bouche, n'empêche pas mon cri uni à ceux d'autres enfants du monde qui jouent sous le soleil.

Maman... Maman... Maman...

Mario GIUSTI

UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 1 / 2002

1	9	+	a	=	—	=	10
2	+	—	—	—	:	—	+
3	d	:	—	=	x	y	=
4	—	—	—	—	—	—	—
5	—	—	—	=	10	+	—
6	—	—	—	—	—	—	—
7	—	—	—	=	+	—	—
8	—	—	—	—	—	—	—
9	8	—	c	=	—	+	=

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs supérieurs ou égaux à 1 ainsi qu'à trouver

pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

INDICATIONS

1°) Montrer que

* "y" a une valeur donnée. Laquelle ?

* "a" (a < 7) ne peut prendre que deux valeurs. Lesquelles ?

* "d" a une valeur unique à donner.

* Quelles sont les valeurs possibles pour c et dans quelles conditions ?

2°) Combien de solutions trouvez-vous à ce jeu ?

avec a < 7

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU DES MOTS CROISÉS N° 32

paru dans notre livraison n° 786 du 25 / 01 / 2002

1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	T	A	B	O	U	R	E	T
II	C	R	I	E	U	R	V	A
III	R	E	N	T	I	E	R	E
IV	A	B	E	E	S	E	R	F
V	V	U	I	I	I	I	I	I
VI	A	C	C	I	D	E	N	T
VII	C	H	E	F	S	E	C	
VIII	H	E	R	S	E	R		
IX	E	T	E	T	E	X	T	E

RÉPONSE AU JEU DE DEVINETTES

paru dans notre livraison n° 786 du 25 / 01 / 2002

I — La neige.

II — c, h, a, t (quatre lettres)

III — Une personne qui se regarde dans la glace

IV — La couturière parle et coud, le boxeur pare les coups, le bijoutier pare les coups.

ET VOTRE RÉABONNEMENT !

RIONS UN PEU

Chez le commissaire

— Monsieur le commissaire, on m'a volé ma voiture pendant que je me faisais raser chez le coiffeur. Cela fait deux fois dans les mêmes circonstances. Que dois-je faire ?

— Vous laissez pousser la barbe

(Histoires pures dans l'avenir des jeunes. Brazzaville)

Mauvaise surprise

— Que dirais-tu à quelqu'un qui serait assis sur ton chapeau ?

— Je le traiterais de malappris, d'âne bâté, d'idiot, de...

— Mon ami, je ne t'en demande pas davantage. Tu es assis sur le mien !

(Poussa Lambert)

Les bizarreries de la langue française

Quand un homme se meurt, on dit qu'il s'éteint, quand il est mort, on l'appelle feu !

(Poussa Lambert)

Une leçon d'arithmétique

Une mère enseigne l'arithmétique à sa fille.

— Supposons que cinq de tes amies et toi, vous ayez ensemble 24 mangues, 25 papayes, 40 oranges, 10 ananas et 200 goyaves à partager.

Qu'est-ce que chacune de vous aurait ?

La petite :

— mais, moi au ventre, chère maman !

(Poussa Lambert)

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Le partage est échange

La forme la plus élevée de l'amour consiste précisément à partager loyalement le même destin. Il y a amour non seulement lorsque je donne, mais aussi lorsque je reçois, lorsqu'il y a échange, enrichissement mutuel, dialogue, communion avec l'autre.

Alain

Exister, c'est être capable de s'oublier. Être quelqu'un, c'est pouvoir se mettre extrême-

ment dans la peau des autres, et là, « tenir le coup »

G. Cesbri

Je crois que les hommes qui vivent pour les autres parviennent un jour à rebâtir ce que les égoïstes ont détruit.

Martin Luther KING

Ce sont les yeux qui ont pleuré qui savent voir le plus clair. Ce sont les cœurs qui ont broyé en eux leur bonheur et leur égoïsme qui peuvent le mieux s'ouvrir aux autres.

Paula HOESL

FAÇONS DE PARLER

AUTOUR DE... l'argent

En avoir ou pas, on dit souvent que le monde tourne autour de l'argent. Mais si ce métal précieux est devenu une monnaie d'échange dans notre monde, il n'en a pas toujours été ainsi. Pendant longtemps, les pièces ont été en or et dans les sociétés traditionnelles, dans le Pacifique Sud, chez les Polynésiens ou les Mélanésiens, jusqu'au XIX^e siècle, certains coquillages étaient la monnaie d'échange. L'argent de façon générale est la monnaie composée de pièces et de billets et la richesse que cela représente. Mais, une bague ou un bracelet en argent est un objet fabriqué dans ce métal tout de même moins précieux que l'or. Si l'on parle de vous comme d'un homme ou d'une femme d'argent, cela aura un double sens. Cela peut signifier dans un sens péjoratif que vous aimez l'argent et prêt ou prête à tout pour en avoir, y compris par des moyens malhonnêtes ou au contraire, que vous faites partie des gens qui sont capables de faire fructifier le moindre centime. Dans certains cas, vous pouvez vous lancer dans les affaires pour faire de l'argent, c'est-à-dire en gagner.

Si vous allez dans un endroit et que vous dépensez beaucoup, vous souhaitez bien sûr en avoir pour votre argent à la hauteur de votre investissement mais, cette expression peut aussi être utilisée au sens figuré. Si par exemple, vous faites un gros effort pour préparer une fête, vous souhaitez aussi en avoir pour votre argent, en étant payé par un certain succès en fonction de l'effort entrepris. Vous pouvez choisir d'épouser un homme (ou une femme) argenté, qui sera fortuné ; vous pouvez aussi être séduit par les tempes argentées d'un monsieur à qui les premiers cheveux blancs donnent un certain charme. Si de plus il est grand argentier de l'État, il occupera une fonction importante puisqu'il sera Ministre des Finances. Dans le contexte actuel, c'est une expression un peu ironique car à l'origine le grand argentier était, sous la monarchie, l'officier chargé de l'ameublement et de l'habillement dans la maison du roi.

On dira, par exemple, la désaffection d'une église... la désaffection d'une usine, etc.

AUTOUR D'UN MOT

"Amoral"

Ce mot signifie : qui n'a pas de rapport avec la morale, qui est étranger au domaine de la moralité. Il ne faut pas le confondre avec "immoral"... contraire à la morale.

Exemples : une personne amoral n'a pas de morale... un livre immoral est contraire à la morale.

LE BON LANGAGE

"Amnistie" (AMNISTIE)

Ce mot du genre féminin (une amnistie) signifie un acte du pouvoir législatif prescrivant l'oubli officiel d'une ou de plusieurs infractions à la loi et annulant leurs conséquences pénales.

Il existe un mot qui ressemble par la prononciation à "amnistie", c'est "l'armistice", un nom masculin.

Un "armistice" (ARMISTICE), c'est une convention conclue entre des belligérants, afin de suspendre les hostilités.

Dans l'usage populaire, la confusion est assez fréquente entre une amnistie et un armistice.

AUTOUR D'UN MOT

"Baroud" (BAROUD)

Ce mot arabe du Maroc est assez employé aujourd'hui dans la locution : faire ou se livrer à un "baroud d'honneur". En d'autres termes, faire une action spectaculaire et plus ou moins désespérée avant de s'avouer battu...

Ne pas confondre avec les mots "barouf" (BAROUF) ou "barouffe" (BAROUFLE), qui dans le langage populaire signifie tapage.

À PROPOS DE... auxiliaire

Le mot nous est familier puisqu'en français, nous nous servons des auxiliaires être et avoir pour conjuguer. En effet être et avoir sont des verbes que l'on appelle auxiliaires car ils aident à conjuguer d'autres verbes aux temps composés et pour cause puisque auxiliaire vient du latin « auxiliium » qui veut dire secours. Les verbes être et avoir viennent en quelque sorte au secours des autres verbes. Dans une entreprise, un auxiliaire est la personne qui vient en secours, qui aide et à qui l'on donne aussi le nom de second, assistant ou adjoint. Par extension on pourra parler de moteur auxiliaire ou dans l'armée de troupes auxiliaires qui vont venir en renfort. Dans l'enseignement, les auxiliaires sont des professeurs qui n'ont pas encore les titres ou qui viennent en renfort ; de même, on parlera des auxiliaires de justice comme les avocats ou les huissiers ou encore d'auxiliaires médicaux comme les infirmiers ou les aide-soignants qui aident les médecins à soigner les malades.

N'oubliez pas votre réabonnement !

Merci.

LES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

"Désaffection" et "désaffection"

Deux noms qui se ressemblent par la prononciation, mais différents par le sens.

La "désaffection" c'est la disparition ou la diminution de l'affection, le détachement, le désintérêt pour une personne, un lieu, un travail aimés auparavant.

Quant à "désaffection" c'est la suppression de la destination d'un lieu ou d'un édifice jusqu'alors consacré à une certaine activité.

NATION

L'ÉPILOGUE DE LA CRISE BUDGÉTAIRE

(Suite de la première page)

application des dispositions de l'article 68 de la Constitution du Bénin du 11 décembre 1990. Cet article 68 dispose en effet que: «*Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité du territoire national ou l'exécution des engagements internationaux sont menacées de manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et constitutionnels est menacé ou interrompu, le président de la République, après consultation du président de l'Assemblée nationale et du président de la Cour constitutionnelle prend, en conseil des ministres, les mesures exceptionnelles exigées par les circonstances sans que les droits des citoyens garantis par la Constitution soient suspendus. Il en informe la Nation par un message. L'Assemblée nationale se réunit, de plein droit, en session extraordinaire*».

Telle est l'issue du dénouement de la crise budgétaire qui secouait le pays depuis quelques semaines.

La prise des ordonnances à quelque peu pris de court les députés de l'opposition, surtout les ordonnances complémentaires relatives à l'office des postes et télécommunications. Les députés de la mouvance présidentielle le sont tout autant mais seulement en ce qui concerne les coupes sombres opérées et qui ont rapport aux diverses indemnités parlementaires. «*Nous aurions pu nous contenter du peu...*» ont laissé entendre certains honorables députés dans des échanges informels.

On comprend la déception, voire la désolation, qui s'est emparée des députés surtout dans les rangs de l'opposition. Une bataille est ainsi perdue. Elle fait même poser la question de savoir à qui reviendra la paternité de la construction d'un nouvel hémicycle à Porto-Novo?

À l'annonce de la prise des ordonnances, diverses réactions ont été enregistrées. C'est ainsi que Me Adrien Houngbédji, président de l'Assemblée nationale, a fermement condamné la décision du chef de l'État en affirmant entre autres: «*Le rejet du budget de l'État, à l'étape actuelle, ne constitue pas une crise: il est au plus une difficulté de gestion. Elle trouve solution dans d'autres dispositions de la Constitution... En recourant à l'article 68, le gouvernement porte atteinte à la démocratie, à la bonne gouvernance, au fonctionnement régulier des institutions...*».

Exprimant leur mécontentement, les députés — ceux de l'opposition surtout — ont refusé d'étudier en procédure d'urgence les trois ordonnances du chef de l'État. C'était au cours de leur session de plein droit du vendredi 1^{er} février 2002 convoquée dans l'esprit de l'article 68 de la Constitution du Bénin en vigueur. Ce refus a été exprimé par 33 voix contre, 28 pour et 3 abstentions.

Pour les députés de la mouvance, c'est la joie d'avoir gagné la bataille et d'avoir fait échouer à la volonté manifeste de blocage, selon eux, de l'opposition. Ils ne cachent pas cependant leur amertume quant à la réduction drastique des indemnités parlementaires à travers l'ordonnance 2002-001 du 31 janvier 2002 pris par le chef de l'État.

Le ministre Sylvain Akindès Adékpedjou, chargé des relations avec les institutions avertissait déjà lors de son point de presse du mardi 23 janvier 2002: «*Le gouvernement, disait-il, ne fera pas la demande d'un autre douzième provisoire; le 31 janvier 2002, nous aurons un autre budget que ce soit voté par l'Assemblée nationale ou non...*».

C'est donc dans la nuit du 31 janvier 2002 que le chef de l'État à travers son message à la Nation a fait savoir au peuple béninois la prise desdites ordonnances.

Bien que démocratique et de bonne guerre, le débat qui a conduit à cette forme de dénouement de la crise budgétaire aurait pu aboutir simplement à un vote régulier du budget de l'État, exercice 2002, tenant grand compte de l'intérêt général de la nation. Et le peuple aurait applaudi chaleureusement à la maturité politique de nos hommes politiques surtout que ce peuple a soif et fait des bonnes manières politiques. Mais c'est le contraire qui lui a été servi: la politique politicienne. Voulant donc trop faire peser dans la balance son poids majoritaire, l'opposition y a malheureusement laissé des plumes. Et le peuple béninois est amer rien qu'à suivre les débats relatifs à la défense acharnée de intérêts égoïstes de nos décideurs politiques au détriment de l'intérêt général. Et les questions qui arrivent régulièrement dans les échanges de propos est de savoir: pourquoi l'Assemblée nationale veut-elle s'occuper elle-même de la construction du nouvel hémicycle? Qu'est-ce qui se cache derrière ces débats dénué de tout bon sens?

À la vérité, nombre d'observateurs ne comprennent pas que pour un bâtiment officiel de cette importance qu'est l'hémicycle à construire, des conventions aient été conclues aussi simplement et de gré à gré entre la société Serhau-sa et l'Assemblée nationale suite à des entretiens téléphoniques, des correspondances et séances de travail avec soit le président de l'institution ou soit son vice-président? Cette façon de faire frise la conclusion d'un marché contraire à la procédure normale en la matière.

Et quand on écoute le ministre d'État, Bruno Amoussou, chargé de la coordination de l'action gouvernementale, on est loin de croire à la bonne foi de l'Assemblée nationale quant à sa volonté de bien gérer les fonds destinés à la construction d'un nouvel hémicycle. «*Alors qu'on pouvait se contenter de 300 millions ou tout au plus de 700 millions, l'Assemblée nationale demande 2 milliards à lui verser dans ses comptes... Que veut-on faire du reste des 2 milliards?...*» s'était écrié Bruno Amoussou lors de sa dernière intervention télévisée.

Souhaitons que les frustrations nées de cette crise budgétaire ne portent un coup malheureux aux travaux de l'Assemblée nationale.

Espérons que la voix de la raison puisse l'emporter sur les sentiments et les considérations partisans et ce pour un Bénin rassurant parce que crédible.

Guy Dossou-Yovo

MESSAGE À LA NATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUITE AU REJET DU BUDGET DE L'ÉTAT GESTION 2002 PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Bénoïses et Bénoïns,
Mes chers compatriotes,

S'il est un principe fondamental auquel tout responsable d'État «digne de ce nom» doit s'en tenir fermement, c'est celui d'accomplir constamment et consciemment son devoir pour mériter la confiance que le peuple a placée en lui. Dans cette voie, il ne peut y avoir de place ni pour des considérations personnelles, ni pour des calculs partisans, encore moins pour des actes qui portent atteinte à la crédibilité de son pays ou nuisent à l'intérêt national.

Qu'il vous souvienne en effet que le Conseil des ministres, réuni en session extraordinaire le vendredi 21 décembre 2001, avait décidé de transmettre à l'Assemblée Nationale le projet de loi de finances pour la gestion 2002, suite à la réception de son budget le 18 décembre 2001.

Les recettes prévisionnelles du projet de budget de l'État s'élèvent à trois cent vingt-cinq milliards cent quatre-vingt-dix millions (325.190.000.000) de francs CFA, en augmentation de 15,8% par rapport à l'année 2001; et des dépenses chiffrées à quatre cent soixante-deux milliards neuf cent quatre-vingt millions (462.980.000.000) de francs CFA correspondant à un taux de 11,1% par rapport à l'année précédente.

Il en découle un besoin de financement de cent trente-sept milliards sept cent quatre-vingt-dix millions (137.790.000.000) de francs CFA que nos partenaires au développement ont bien voulu couvrir dans le cadre des bonnes relations qu'ils entretiennent avec notre pays et du soutien conséquent qu'ils nous apportent pour la consolidation et le renforcement de notre système démocratique.

Aussi, voudrions-nous saisir la présente occasion pour leur renouveler, au nom du peuple béninois et de son gouvernement, nos sincères remerciements pour leur disponibilité permanente, et les assurer de notre volonté inébranlable de poursuivre résolument l'exécution des tâches de construction nationale pour accélérer la croissance de notre économie afin de réduire la pauvreté.

C'est dire que, malgré cet accroissement de 11,1% des dépenses de l'État, il n'a pas été possible à notre gouvernement de satisfaire tous les besoins exprimés par certaines catégories, du fait de la situation réelle de notre pays qui demeure un pays pauvre, avec une économie certes en pleine modernisation grâce aux réformes en cours, mais fortement handicapée par une faible productivité et un environnement international défavorable.

C'est dans ce contexte que notre Représentation nationale a prévu dans son budget la satisfaction de ses appétits qui entraînent une augmentation de 111,1%, soit dix (10) fois celle du budget général de l'État remettant ainsi en cause la politique de justice sociale et de solidarité à laquelle notre gouvernement reste profondément attaché.

Nonobstant ce grand écart, le gouvernement a intégré sans modification, le budget de l'Assemblée nationale au projet de budget général, en application stricte des dispositions de l'article 144 du règlement intérieur de cette Haute Institution.

Compte tenu des prescriptions de l'article 109 de notre Constitution du 11 décembre 1990 aux termes desquelles, «le projet de loi de finances doit prévoir les recettes nécessaires à la couverture intégrale des dépenses», le gouvernement s'est trouvé contraint de réviser à la baisse ou de supprimer certaines dotations de crédits initialement destinés aux secteurs sociaux, sacrifiant ainsi les attentes légitimes des populations laborieuses de nos villes et de nos campagnes au profit du respect scrupuleux des textes régissant les Institutions de la République.

Conscient de la gravité des problèmes créés par une telle situation et soucieux d'aboutir à une solution responsable et consensuelle, notre gouvernement a souhaité vivement que la Représentation Nationale réexamine ses options au cours du débat budgétaire, et rende ses dépenses compatibles avec les ressources intérieures de l'État et les concours attendus des partenaires au développement.

Le refus de cette démarche procédurière par un groupe, a conduit la majorité des députés à rejeter la loi des finances, gestion 2002.

Face à cette importante décision de l'Assemblée Nationale, le gouvernement a élaboré un nouveau projet de loi de finances qui tient compte des impératifs nationaux et de nos engagements internationaux. Malgré nos initiatives visant à trouver une solution qui sauvegarde les intérêts de notre pays, nos correspondances invitant le président de l'Assemblée Nationale à nous

communiquer le nouveau budget de son Institution avant le 17 janvier 2002, puis avant le 29 janvier 2002, sont demeurées sans suite.

Par ailleurs, il convient de souligner ici que déjà le 31 août 2001, nous avions demandé au président de l'Assemblée nationale de convoquer une session extraordinaire, aux fins de faire examiner par son Institution les projets de loi relatifs à la réforme nécessaire à la modernisation de l'Office des Postes et Télécommunications.

Mais force est de constater le blocage de cette réforme en l'absence d'une décision de l'Assemblée Nationale mettant ainsi le gouvernement dans l'impossibilité d'honorer ses engagements internationaux.

Bénois, Béninois, mes chers compatriotes, si rien n'est fait, notre pays se trouvera ce jour, jeudi 31 janvier 2002 à minuit sans une loi autorisant les recettes et les dépenses de l'État. Ainsi le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et constitutionnels sera gravement menacé en même temps que le gouvernement se verra dans l'impossibilité d'honorer les engagements internationaux pris par notre pays.

Pour éviter que ne survienne chez nous, au Bénin, une crise aussi grave, nous avons décidé de mettre en œuvre les dispositions de l'article 68 de la Constitution du 11 décembre 1990 pour compter du vendredi 1^{er} février 2002 à 00 heure et de rendre exécutoire le budget général de l'État, gestion 2002 par ordonnance.

Nous formons le vœu que dans la sérénité, les Béninoises et les Béninois, pleinement conscients de leur responsabilité individuelle et collective, mesurent la légitimité et la légalité de ces décisions indispensables et qu'ils sauront placer au-dessus de tout, l'intérêt général du pays pour la préservation de la paix, de la sécurité et la concorde nationales.

Vive le Renouveau démocratique !
Vive le Bénin !

LA RÉACTION DU PRÉSIDENT ADRIEN HOUNGBÉDJI

Après la prise d'ordonnance le jeudi 31 janvier 2002 par le chef de l'État, le président de l'Assemblée nationale Maître Adrien Houngbédji a réagi dans la matinée du vendredi 1^{er} février 2002. Dans la déclaration faite dans son bureau du palais des gouverneurs à Porto-Novo, il a, sans s'entourer de formules diplomatiques, condamné fermement cette décision du gouvernement.

Ci-après en intégralité sa déclaration.

Le gouvernement a décidé de gouverner par ordonnance, c'est-à-dire selon son bon vouloir.

Je condamne fermement cette décision: le recours à l'article 68 n'est fondé qu'en cas de crise.

Le rejet du budget de l'État, à l'étape actuelle, ne constitue pas une crise: il est au plus une difficulté de gestion. Elle trouve solution dans d'autres dispositions de la Constitution.

Cette difficulté est un alibi. Elle a été créée de toute pièce par le gouvernement qui, par son incohérence, s'est trouvé incapable de faire voter son budget par ses propres représentants à l'Assemblée Nationale.

J'ai, en ma qualité de président de l'Assemblée Nationale, recherché le dialogue et le compromis avec le chef de l'État. Nous étions sur le point d'aboutir. Malheureusement, la prise en otage de l'autorité de l'État, la recherche à tout prix du gain et du pouvoir, l'affairisme et la corruption, le mensonge et la confusion, ont rendu vaines les initiatives que j'ai prises.

Le régime des ordonnances donne le signal d'un retour aux pratiques d'un autre temps qui ont précipité le Bénin dans la ruine économique et la décadence sociale.

Sous prétexte de résoudre une crise budgétaire fictive, c'est l'OPT que le gouvernement soustrait aux règles de transparence; c'est le statut des agents permanents de l'État qui est livré au règne de l'arbitraire. Les masques sont tombés.

En recourant à l'article 68, le gouvernement porte atteinte à la démocratie, à la bonne gouvernance, au fonctionnement régulier des institutions.

J'appelle les Béninoises et les Béninois à la vigilance pour la sauvegarde des acquis de la Conférence Nationale.

BÉNIN : CRISE SOCIALE LE GOUVERNEMENT DANS LE COLLIMATEUR DES SYNDICATS

(Suite de la première page)

contenues dans ledit budget permettront la construction d'écoles et d'hôpitaux, l'achat de médicaments, des lignes de crédits pour les populations vulnérables, etc.

Ce chapelet de mesures, loin d'atténuer la tension sociale, a plutôt aiguisé l'instinct revendicatif des syndicalistes. Ces mesures, estiment d'ailleurs des travailleurs, sont l'illustration de l'attitude provocatrice du gouvernement.

RÉSULTAT D'UNE CONJONCTION DE FACTEURS

On s'en doute, la crise actuelle dans le monde des travailleurs est le résultat d'une conjonction de facteurs. Entre autres, l'éclatement d'affaires scandaleuses dans lesquelles sont impliqués les hommes proches du pouvoir, a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase; une commission ad hoc mise sur pied par le président Kérékou avait, en son temps, dénombré près de «70 milliards» qui auraient été détournés pendant le premier quinquennat du général Kérékou; un rapport de l'UEMOA a révélé dernièrement la mascarade qui a caractérisé l'achat de la SONACOP: l'argent de la SONACOP aurait servi à acheter la SONACOP — un fait toujours non élucidé — et tout récemment, dans le cadre du budget général de l'État, exercice 2002, les députés ont doublé leurs indemnités et salaires. Il est bon de rappeler que le traitement du député est déterminé sur la base de l'indice correspondant au grade le plus élevé de la fonction publique affecté d'un coefficient égal à deux contre un précédemment.

OH SCANDALE !

Au regard de ces différents points, les centrales syndicales n'ont pu s'empêcher de crier au scandale. Gaston Azoua de la CSTB n'a pas hésité à dénoncer la mesure des avantages réclamés par les honorables députés et l'insulte que cela constitue aux travailleurs. Pour les

syndicalistes, dès lors que le gouvernement peut trouver de l'argent pour payer doublement les députés, le fameux problème du système d'avancement au mérite ne doit plus se poser. Ainsi, la multiplication par deux par les députés de leurs rémunérations aura donné un nouvel élan aux revendications des syndicalistes. Lors de sa récente intervention, le président de l'Assemblée nationale, Me Adrien Houngbédji, n'a pas pu convaincre l'opinion publique de l'opportunité d'une telle augmentation. Il a même créé l'événement lors de son émission télévisée le mardi 04 décembre 2001 en déclarant «...Des indemnités ! Tout le monde en parle et tout le pays aussi. C'est vrai, les députés ont augmenté leurs indemnités à un moment où on aurait pu penser que ce n'était pas opportun. Mais moi, je pense que la démocratie a un prix...». Et Me Adrien Houngbédji de marteler: «... Mais devant un gouvernement qui n'y va pas avec le dos de la cuillère, on comprend que les députés ne veulent pas entendre le langage de l'absténence...».

ÉPOUSTOUFLANT

C'est à croire qu'à l'ère du renouveau, démocratique, le Bénin est devenu subitement un gâteau que se partagent sans réserve députés et ministres. Époustouflant n'est-ce pas ?

Et voilà qui irritent les syndicalistes qui refusent l'absténence qu'on leur impose. Du coup, ils font bloc pour exiger la satisfaction complète et immédiate de toutes leurs revendications. Déterminés et plus que jamais, ils exigent le renouveau définitif et immédiat par le gouvernement à son mécanisme d'avancement au mérite, l'application du paiement des salaires à l'indice réel intégral acquis au 31 décembre 2001 avec le rappel des moins perçus découlant de tous les avancements payés à compter de leurs dates d'effet, la revalorisation du point indiciaire, le relèvement de l'allocation familiale, le relèvement du SMIG, devant passer de l'ordre de 25.000 à 35.000 F CFA.

Ces revendications appellent au déploiement de gros efforts financiers de la part du gouvernement. Le problème

(Lire la suite à la page 12)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

HOMMAGE DES MEMBRES DES CHORALES HANYÉ DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DU BÉNIN À LEUR PRÉSIDENT NATIONAL : SON EXCELLENCE MONSIEUR LUCIEN MONSI-AGBOKA, ÉVÊQUE D'ABOMEY

Contrairement à leur tradition annuelle de se rendre en pèlerinage à la grotte Arigbo de Dassa-Zoumé aux pieds de la Vierge Marie à chaque 2 février ou à une date proche de laquelle, les membres de la chorale hanyé du Bénin ont choisi cette année, de se retrouver à la porte du salut à Djègbadji (Ouidah-Plage). Et ceci pour deux raisons fondamentales.

D'abord pour rendre grâce à Dieu pour l'arrivée des premiers missionnaires sur cette plage de Ouidah, le 18 avril 1861, notamment les pères Borghéro et Fernandez par qui a commencé au Dahomey d'alors l'évangélisation.

Ensuite et surtout, pour commémorer, à leur manière, les soixante-quinze ans de vie et les trente-huit ans d'épiscopat du premier évêque d'Abomey et promoteur de la chorale hanyé au Bénin, Son Excellence Monseigneur Lucien Monsi-Agboka.

Ils étaient nombreux, très nombreux à prendre part à ce pèlerinage à Djègbadji pour entourer de leur affection et de leurs prières leur président national.

Le mot de bienvenue de l'abbé Jean-Marie Adohou, aumônier général de hanyé est assez édifiant. Se basant sur l'adage populaire "fon": "ami we gni man" ("c'est l'huile qui donne valeur à la sauce de légume"), il affirme: "si le hanyé est ce qu'il est aujourd'hui, c'est l'œuvre de certains pionniers et pasteurs efficaces dans les mains de Dieu dans son champ vaste et plein d'embûches; en premier, Monseigneur Lucien Monsi-Agboka. Evêque d'Abomey, il est celui que les fils et filles membres de hanyé veulent entourer dans ce lieu historique de leur foi pour fêter à leur tour ses soixante-quinze ans d'âge et ses trente-huit ans d'épiscopat riches et bénis... Chantons les mer-



Son Excellence Monseigneur Lucien Monsi-Agboka

veilles du Seigneur dans la vie de ce pasteur et confions-le à la grâce divine..."

Pour la circonstance, l'heureux du jour, Monseigneur Agboka a concélébré la messe d'action de grâce avec une quarantaine de prêtres dont le père Alfred Quenum, curé de la paroisse Sainte-Cécile de Cotonou et le recteur du grand séminaire saint-Gall, le père Charles Whannou.

Religieuses, religieux, laïcs, amis et sympathisants de la chorale hanyé venus des diocèses d'Abomey, de Cotonou, de Natitingou, de Djougou, de Kandi, de N'Dali, de Dassa-Zoumé de Porto-Novo et de Lokossa, tous ont tenu à venir rendre à ce pasteur un hommage bien mérité. Et ils n'ont rien négligé pour solenniser ce jour du 2 février 2002, jour de la fête de la présentation de Jésus au temple. Bénédiction des cierges au début de la célébration à la porte de non-retour, procession d'entrée jusqu'à la place du salut au rythme de houngan, mise en vente d'une plaquette-souvenir, imposante procession des oblats, le tout réhaussé par des habits taillés dans un tissu imprimé frappé à l'effigie de Son Excellence Monseigneur Lucien Monsi-Agboka. La messe a été particulièrement chantée par l'Union des chorales hanyé du Bénin, à la joie de tous les participants.

Au nombre de ceux-ci, Thimothé Adanlin, président de la Haute autorité de l'audiovisuelle et de la communication dont la présence a été très saluée par l'évêque d'Abomey, de Barthélemy Dégouéon, préfet d'Abomey qui avait à ses côtés son épouse et du sous-préfet de Ouidah.

L'homélie de l'heureux du jour a été principalement axée que le thème: "Vierge Marie, co-Rédemptrice".



Procession des Oblats.



Des membres de la chorale hanyé au cours de la célébration.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

Ainsi, à travers le "fiat" (le "oui") de la Vierge, la fuite en Égypte, la prophétie de Siméon et l'horreur du calvaire, Monseigneur Agboka a indiqué aux fidèles que *"les souffrances rédemptrices de Marie ont précédé largement celle de Jésus et l'ont accompagnée..."*.

S'adressant aux chrétiens et chrétiennes, Monseigneur Agboka affirme, au regard de la contribution de Marie à la rédemption du monde par son Fils: *"...La Vierge Marie mérite une belle récompense. C'est dommage que les détracteurs n'apprécient pas la considération que nous lui portons... les dévotions à la Vierge sont une excellente démarche. Il y a sur nos paroisses beaucoup d'associations mariales. Elles brillent par leur piété abstraite. Des fois, elles nous double emploi, se combattant au lieu de s'unir. La division n'est pas un gain. Le Christ et la Vierge sont appelés à être ferments d'unité. Pourquoi cette panoplie de mouvements d'apostolat, de groupes de prière, de chorale, qui se font la guerre, se piétinent sur le même terrain, dans la même vigne? Leur grand nombre sur la même paroisse ne permet pas aux pasteurs de les suivre spirituellement et de les aider à approfondir leur engagement. Ce qui compte surtout, pour ce qui concerne la Vierge, c'est de mettre dans notre vie chrétienne, sa foi en Dieu, son obéissance, ses souffrances co-rédemptrices..."*

Fidèles à sa pastorale relative à la promotion féminine, Monseigneur Agboka n'a pas pu s'empêcher d'aviser cette couche sociale qui lui est chère en ces termes: *"à la suite de Marie, les filles et les femmes ont tout intérêt à se battre pour leur dignité, leur vocation et leur mission de femmes..."*

Et pour finir, le président national de hanyé du Bénin, Monseigneur Agboka a invité ses fils et filles de hanyé, eux qui ont pris pour tâche de louer le Seigneur, de faire en sorte que leur vie soit pure louange: *"elle le sera, conclut-il, dans la mesure où elle sera conforme à la volonté du Seigneur. Aimez Dieu et le prochain, pratiquez les dix commandements sans restriction aucune et Dieu vous bénira"*.

Peu avant la fin de la messe, Monseigneur a apposé sa signature au bas de la charte constitutive de la chorale hanyé du Bénin.

Par ailleurs, le comité central de hanyé (CCH) a fait don de un million de F CFA (chèque) à Monseigneur Agboka pour la poursuite des travaux de sa maison de retraite, le "Refuge du combattant".

Le comité a été appuyé par l'assistance qui, dans une démarche de "zindo" a réuni en espèces sonnantes et trébuchantes près de deux cent mille francs CFA.

À l'issue de la messe, des agapes fraternelles suivies de réjouissances populaires ont prolongé tard dans l'après-midi de ce samedi 2 février 2002 les festivités en marge de ce pèlerinage.

Un pèlerinage précédé toute la nuit du 1^{er} au 2 février d'une veillée d'adoration par groupes organisés au terme d'une conférence-débat sur le thème: *"140 ans d'évangélisation au Bénin: impacts et perspectives d'avenir"* (par le révérend-père Barnabé Bocovo) et une soirée récréative autour du jubilaire.

Guy Dossou-Yovo



Monseigneur appose sa signature au bas de la charte constitutive de la chorale hanyé du Bénin.

QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DU FOYER DE CHARITÉ D'ALÉDJO

UN CHANT D'ESPÉRANCE POUR L'ÉGLISE-FAMILLE DE DIEU EN AFRIQUE

*« Ô mon âme, bénis le Seigneur
Et que tout mon être exalte son saint Nom ».*

Comme la Bienheureuse Vierge Marie, il y a de cela 2000 ans, l'Église-Famille d'Afrique chante aujourd'hui les merveilles du cœur de Dieu pour le salut du genre humain. Comment ne pas exécuter une hymne d'action de grâce pour le premier foyer de charité missionnaire implanté sur la terre d'Afrique, au Togo, il y a de cela 40 ans ! Comment ne pas louer le Seigneur pour la vie de famille qu'il promet au cœur de ces maisons de silence, de ressourcement spirituel et de rencontre personnelle avec le Christ, Lumière des Nations ! Comment enfin ne pas exulter « Magnificat » pour la vie de famille qui quotidiennement respire de ces foyers de charité, — au Burkina Faso, au Bénin, au Ghana, au Togo et dans près d'une quarantaine de pays du monde —, comme pour, à l'instar de la Sainte Famille de Nazareth, offrir à l'Église d'Afrique un merveilleux chant de gloire et d'espérance au Dieu Trinité, Père-Fils et-Esprit.

UN «MAGNIFICAT», UNE CÉLÉBRATION DE FOI ET D'ESPÉRANCE

Samedi 15 décembre 2001. Jour d'allégresse et de joie. Jour tant attendu pour porter à l'autel du Seigneur le « Magnificat » des quarante années de vie de famille au cœur du foyer de charité d'Alédjo. L'événement était une véritable action de grâce à la louange de la Sainte-Famille de Nazareth, à en croire l'éclatant témoignage du père Denis Sagbo, Père spirituel à charge du foyer de charité Marie-Reine-de-la-Paix (Bénin). Familiale, belle et riche en couleurs, elle était placée sous la douceur d'un flambeau de la mémoire, du souvenir et du remerciement. Gracieuse mémoire et heureux souvenir de la main de Dieu dans notre histoire ! Action de grâce et remerciement à Dieu et aux hommes ! Aujourd'hui, à la suite de la Bienheureuse Vierge Marie et de Son Éminence Bernardin Cardinal Gantin, voici la foule des heureux participants à cette célébration qui, d'un même cœur et d'une même voix, chante les merveilles de la providence de Dieu pour le continent africain. « Magnificat anima mea dominum, et exultavit spiritus meus in deo salutari meo (Mon âme exalte le Seigneur, exulte mon esprit en Dieu mon Sauveur) ».

À la tête de cette foule, on pouvait noter la présence rassurante et priante du chargé d'affaires près la Nonciature du Bénin, Monseigneur Pierre Van Tôt Nguyen (célébrant principal) entouré des évêques de Kara et de Dapaon, de plusieurs pères des foyers de charité d'Afrique et d'ailleurs dont le Père Bernard Michon, père spirituel général des foyers de charité, des délégations venues de la France, des anciens retraitants d'Alédjo et des membres de l'association du foyer de charité d'Alédjo. Splendeur de la vie de Dieu au sein des familles de charité en Afrique, l'homélie de Monseigneur Pierre Van Tôt se veut des pages vivantes pour un témoignage exceptionnel à la suite du Christ. Le père Denis Sagbo apprécie: « Dans son homélie de circonstance, le chargé d'Affaires nous a profondément replongés dans un témoignage vivant à partir de son expérience vécue au Vietnam. Il a ensuite mis l'accent sur l'importance de la vie selon l'Évangile, une vie qui représente celle quotidiennement menée dans les foyers de charité. Il nous a

enfin encouragés pour la poursuite de la mission de Jésus-Christ dans un réel effort de rayonnement ». En témoignage d'ailleurs l'éclat de la célébration de ce jubilé de famille où trois jeunes filles ont prononcé leur engagement pour une vie missionnaire de la charité au service de Dieu et des hommes.

Authentique hymne d'espérance pour l'Église-Famille de Dieu en Afrique, cette célébration a permis à ces trois jeunes laïques consacrées de proclamer leur « fiat » à la suite du Christ pour ensemble former dans le silence, l'adoration, la charité et l'écoute de la parole de Dieu, une cellule vivante de l'Église-Famille de Dieu à l'école de la Sainte-Famille.

UN CHARISME, UNE ÉCOLE DE PRIÈRE ET DE VIE

Avec la célébration du quarantième anniversaire du foyer de charité d'Alédjo, premier foyer missionnaire en Afrique, on est en mesure de se poser la question de savoir davantage sur le charisme particulier des membres des foyers de charité fondés par Marthe Robin en 1936. Quelle est la mission des foyers de charité? Le Père Denis Sagbo répond à travers les lignes du bulletin d'inscription à l'adresse des retraitants.

« Au foyer de charité, nous assurons l'accueil des personnes en quête de Dieu, en essayant de créer un climat de recueillement, de prière et de travail propre à notre vie de famille à l'instar de la Sainte-Famille de Nazareth. Notre vie est marquée par l'exercice de la paternité spirituelle assurée par le prêtre qui a la charge du foyer. En outre, la prédication et l'accompagnement des retraitants sont nos moyens d'évangélisation ordinaire.

« En somme, par notre consécration au service de la Parole dans un incessant effort de témoignage chrétien, nous cherchons à compter parmi les héros de la nouvelle civilisation de l'amour : « Voyez comme ils s'aiment ! » « Enfin, notre communauté est ouverte à toute jeune fille qui se sent appelée réellement à vivre le charisme propre aux foyers de charité. Le cas échéant, elles sont priées de s'adresser au père du foyer de Ségoboué soit par la correspondance, soit à l'occasion d'une retraite qu'elles auront choisi de suivre sur place, soit sur rendez-vous ». Grands moments de profond recueillement, ces retraites sont vécues dans une ambiance où règne méditation et contemplation en vue d'une conversion profonde. Éche-lonnée sur un calendrier bien défini, elles permettent d'enraciner les retraitants dans les saintes écritures et la saine doctrine de l'Église catholique.

Au total, avec le quarantième anniversaire du foyer de charité d'Alédjo, un premier chant d'espérance surgit du cœur et des lèvres de l'Église-Famille de Dieu en Afrique. Puisse en elle, s'élever perpétuellement cette exaltation du Psalmiste: *voyez comme il est bon, qu'il est doux d'habiter en frère, tous ensemble (Ps 133, 1).*

Brice C. Ouinsou
Séminaire Saint-Call

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

ASSISE : L'HISTORIQUE RENDEZ-VOUS DE PRIÈRE DES RELIGIONS

LA PAIX APPELÉE PAR LA PRIÈRE

Assise le 24 janvier 2002.

Sans se prêter au syncrétisme religieux, le 24 janvier 2002 a été une journée de prière pour la paix. Sur l'invitation de Jean-Paul II, toutes les religions du monde,

à travers leurs dignitaires, ont uni leurs différentes prières pour la paix.

Décidée dans la fièvre des douloureux attentats du 11 septembre 2001, cette rencontre a surtout démontré que les religions, loin d'être causes de violence, voire d'être des facteurs de guerre, ont plutôt le potentiel pour être des facteurs de paix. Au cœur de leur message, on trouve, sans nul doute : la paix, la justice, la tolérance, l'acceptation mutuelle.

DE LA GARE FERROVIAIRE DU VATICAN

Le train qui est parti de la gare ferroviaire du Vatican, ce jeudi matin du 24 janvier 2002, transportait près de 200 représentants de diverses religions, unis tous par la certitude que la paix est un don de Dieu. Comme croyants, eux comme nous, chacun est appelé à se faire ouvrier de paix. Nous devons nous en convaincre et y travailler.

Dans cet esprit et accueillis un à un par Jean-Paul II, les quelque 200 dignitaires des diverses religions ont fait le déplacement à Assise.

Ici, chaque groupe religieux a prié dans des lieux différents (au nombre de 9) selon sa propre foi, sa propre langue, sa propre tradition et, ce, dans le respect profond des autres.

Ensemble, les chrétiens ont prié dans la basilique inférieure, les musulmans dans une salle souterraine dépouillée et orientée à l'Est, les Juifs dans une salle «non bénite» du centre d'études franciscaines, les Bouddhistes dans une pièce qui a vue sur la vallée, les Jainaïstes et Zoroastriens — qui ont besoin de voir le ciel — dans le cloître de Sixte IV. Après quoi un repas fraternel végétarien : pâtes et légumes, conçu en vue du respect des règles alimentaires religieuses, repas voulu donc frugal par le pape les a réunis les participants dans le réfectoire. Un court repos a permis la digestion et un nouveau départ.

L'ENGAGEMENT POUR LA PAIX

L'engagement pour la paix a été le dernier temps fort de la journée. Il a été éloquent. Selon Bartholomée I^{er} patriarche de Constantinople : «Pour construire la paix, il est nécessaire d'aimer son prochain en respectant la règle d'or : fais aux autres ce que tu voudras que l'on te fasse». Pour Konrad Kaiser, «nous nous engageons à proclamer notre ferme conviction que violence et terrorisme sont incompatibles avec le véritable esprit religieux». L'engagement du métropolite russe Pitirim se résume en ceci «promouvoir la culture du dialogue pour que croissent la compréhension et la confiance réciproques». «Nous pardonner l'un et l'autre dans un effort commun à la fois pour vaincre l'égoïsme et l'arrogance, la haine et la violence, et apprendre du passé que la paix sans justice n'est pas la vraie paix». Pour les musulmans, le Cheikh Abushakaidem de Jérusalem s'engageait à «un franc et patient dialogue, refusant de considérer nos différences comme une insurmontable barrière, mais reconnaissant que la rencontre avec la diversité des autres peut devenir l'occasion d'une meilleure compréhension». Et Sirat, le grand rabbin d'ajouter, pour les Juifs, la promesse «d'une demande aux responsa-

bles des nations de faire tous les efforts pour créer et consolider, aux niveaux national et international, un monde de solidarité et de paix fondé sur la justice». Et le pape Jean-Paul II de lancer son appel «Plus jamais la violence! Plus jamais la guerre! Plus jamais le terrorisme! Qu'au nom de Dieu, chaque religion apporte sur la terre Justice et Paix, Pardon et Vie, Amour!»

Il est mis fin à cet émouvant moment par l'échange mutuel entre participants et l'allumage par chacun d'une lampe au grand candélabre de toutes les religions du monde.

Pendant que le pape priait pour la paix avec ses 200 invités des autres religions à Assise, la cité de saint François d'Assise, le patriarche latin de Jérusalem célébrait, lui, à midi, une messe pour la paix dans l'église Sainte-Catherine de Bethléem, entouré des représentants de conférences épiscopales du monde entier, venus spécialement là, à cette date, en pèlerinage de solidarité à Assise.

La rencontre de prière d'Assise est, pour les catholiques, et comme l'a si bien dit Chiara Lubich, fondatrice des Focolari : «l'Eglise catholique entière qui travaille à la paix» citant les déclarations de référence des papes successifs. Andrea Riccardi, fondateur de la communauté Sant'Egidio de déclarer à son tour : «Tout le XX^e siècle nous le dit : la paix est possible et la guerre est une aventure sans retour. En fait, nous, catholiques, avec tous les chrétiens, avec les croyants des grandes religions, nous avons mieux compris que seule la paix est sainte, jamais la guerre! Pour cela, aujourd'hui, devant la dureté des temps, nous accueillons avec espérance et enthousiasme l'invitation du pape à ouvrir le cœur et l'intelligence aux défis qui nous attendent».

Cette rencontre de prière, onze ans après la première qui a eu lieu en 1986, s'est déroulée sur fond de tensions plus ouvertes et plus grandes entre deux religions plus en vue sur le plan mondial : le christianisme et l'islam.

À travers cette rencontre, et loin de parler de l'œcuménisme, les 200 représentants de diverses religions qui entouraient le pape, ont montré, d'une manière pratiquement fraternelle, qu'ils peuvent se mettre ensemble et travailler à l'avènement de la paix. Il reste à joindre aussi fraternellement l'acte à la prière : amener les membres de leur religion respective à épouser le fait qu'ils doivent faire passer le fruit de la prière dans leur vie de tous les instants c'est-à-dire vivre effectivement la paix, laisser Dieu agir en chacun. Car, en réalité, et nous devons nous en convaincre, les haines, les rancunes, les mesquineries et autres ne sont pas attisées par Dieu, encore moins les appétits des vengeances, de haines, de puissance hégémonique, barbare... c'est sans nul doute l'homme. Oui, c'est l'homme qui tue l'homme à l'aide de toutes sortes d'armes sans oublier la sorcellerie.

Seigneur, le monde a faim de paix et d'amour, le monde espère en toi.
Vois tes fils, Seigneur, implorant pardon.
Accorde-leur ta grâce, Dieu très bon.
Pardonne-nous nos ignominies.
Change nos cœurs.
Sur les chemins de la vie, sois notre lumière, notre espoir est en toi.

Basile A. Lékou

REPÈRES

LES PARTICIPANTS

• 24 orthodoxes, dont le patriarche œcuménique Bartholomée I^{er} Constantinople, le patriarche Ignace IV d'Antioche, le métropolite Pitirim de Russie, l'archevêque Anastasios de Tirana.

• 9 chrétiens non chalcédoniens, dont : le catholique Mar Dinkha IV (Église assyrienne), le métropolite Mar Gregorios d'Alep (Église syrienne-orthodoxe).

• 18 protestants et anglicans, dont : Konrad Raiser, secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises (COE), Ismaël Noko, secrétaire général de la Fédération luthérienne mondiale, Setri Nyomi, secrétaire général de l'Alliance réformée mondiale, Sunday Mbang, président du Conseil méthodiste mondial, Denton Lotz, secrétaire général de l'Alliance baptiste mondiale, Mesach Kristya, président de la Conférence mennonite mondiale, l'évêque Richard Garrard, représentant personnel du Dr George Carey, primate de la Communion anglicane.

• 11 juifs, dont les rabbins : Joseph Ehrenkranz, directeur du Centre pour le dialogue judéo-chrétien, Israël Singer, président du Congrès juif mondial, René-Samuel Sirat (France), Elia Touff (Italie), David Rosen (Israël).

• 31 musulmans, dont : Mohamed Sammak (Liban), le Prince Hassan bin Talal de Jordanie, l'hodjatoleslam Ghomi (Iran), Ali Wahby el Samman (Le Caire), Mustafa Ceric, grand-mufti de Bosnie, Selim Myumyum Mehmed, grand-mufti de Bulgarie.

• 28 bouddhistes, dont Geshe Tashi Tsering, représentant le Dalai-Lama.

• Un confucianiste : le vénéérable Chang Gyon Choi, président du centre coréen pour le confucianisme...

• 30 représentants du shintoïsme, du judaïsme, du sikhisme, de l'indouïsme, du zoroastrisme et des religions traditionnelles africaines dont celui du vodun avéléké de Bénin.

• Les grands absents
Le Dalai-Lama, Cheikh Mohamed Sayer Tantaoui (Grand Imam d'Al-Azhar), les deux grands rabbins d'Israël Backhi Doron et Israël Meir Lau, le Dr George Carey, archevêque de Cantorbéry et primate de la communion anglicane.

Source : La Croix de Paris.

REPÈRES

• LE CHOIX D'ASSISE EN 1986

Lors de la journée de prière du 27 octobre 1986, Jean-Paul II a rappelé qu'il avait choisi cette ville «à cause de la signification particulière du saint homme vénéré ici, saint François, connu et respecté par tant de gens dans le monde comme symbole de paix, de réconciliation et de fraternité».

• PRIÈRE, SILENCE ET JEÛNE

En 1986, il s'agissait d'une journée de prière mais aussi de silence, de pèlerinage et de jeûne. «En nous abstinant de nourriture, nous aurons mieux conscience du besoin universel de pénitence et de transformation intérieure», avait expliqué le pape. Les représentants religieux s'étaient exprimés dans leur propre rite pris, depuis la place de la basilique inférieure Saint-François, avaient présenté leur propre prière, l'un après l'autre.

• L'AUTRE DIMENSION DE LA PAIX

Jean-Paul II avait rappelé aux représentants des religions qu'ils n'étaient «pas venus ici pour une conférence sur la paix où l'accent serait mis sur la recherche de plans d'action à l'échelle mondiale», mais pour une invitation «à prendre conscience qu'il existe une autre dimension de paix et une autre manière de le promouvoir, qui ne résultent pas de négociations, de compromis politiques ou de marchandages économiques...» mais de la prière, qui exprime une relation avec une puissance suprême qui dépasse les capacités humaines (...). Nous sommes ici parce que nous sommes sûrs que nous avons besoin de la prière — une prière intense, humble et confiante — pour que le monde puisse enfin devenir un lieu de paix vraie et permanente».

• ASSISE EN 1993

Une autre rencontre de prière, cette fois pour la paix en Europe (spécialement dans les Balkans) avait eu lieu à Assise les 9 et 10 janvier 1993.

• VATICAN EN 1999

Jean-Paul II avait invité près de 200 représentants de 20 traditions religieuses différentes, du 25 au 28 octobre 1999, dans l'esprit de la première rencontre d'Assise de 1986.

• ASSISE EN 2002

Décidée dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001 et pendant la riposte américaine, cette rencontre a surtout démontré que les religions, loin d'être des facteurs de guerre, ont plutôt le potentiel pour être facteur de paix. Au cœur de leur message, on trouve la justice, la tolérance, l'acceptation mutuelle.

Source : La Croix de Paris.

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

COTON : L'AFRIQUE DANS LA FIÈVRE DE LA PRIVATISATION

Dans le processus de libéralisation et/ou de privatisation du secteur coton en cours en Afrique francophone, le Bénin et la Côte d'Ivoire se distinguent par leur avance. Leurs exemples sont aussi révélateurs des tensions et tractations entre les différents acteurs.

Le Bénin, pourtant présenté comme le laboratoire des réformes dans la filière coton en Afrique francophone, n'a pas réussi la libéralisation de l'égrenage. À partir de 1994, huit usines privées ont été progressivement agréées à côté des dix usines de la société cotonnière (Sonapra — Société nationale pour la promotion agricole). La délivrance de leurs agréments se fondait sur l'hypothèse d'une croissance de la production qui ne s'est pas vérifiée. La capacité d'égrenage est aujourd'hui de 587 500 tonnes, alors que la production pendant la campagne 2000-2001 n'est que de 336 414 tonnes. Les usines fonctionnent donc en deçà de leurs capacités.

Il reste encore à privatiser la Sonapra dont le capital appartient entièrement à l'État béninois. Ses dix usines d'égrenage doivent-elles être cédées en un seul bloc à un privé ou vendues en lots à plusieurs sociétés privées ? Le débat fait rage au Bénin, chacun des acteurs ayant son option en fonction de ses intérêts. Une étude en cours doit déterminer les modalités de cette privatisation. Le coton a représenté 77,6 % des recettes d'exportation du Bénin sur ces dix dernières années.

En comparaison, la libéralisation du secteur égrenage paraît mieux maîtrisée en Côte d'Ivoire où la production en 2000/2001 est de 280 565 tonnes. Le



gouvernement a commencé par privatiser partiellement les actifs de la Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles (Cidit) en vendant six de ses dix usines. Les quatre autres restent la propriété de la Cidit dite nouvelle qui est un élément du patrimoine de l'État ivoirien, la Compagnie française pour le développement du textile (Cfdt) qui avait 30 % du capital, s'étant retirée depuis fin 1998. La privatisation de la Cidit nouvelle est à l'ordre du jour.

« L'USINE D'EGRENGAGE DES PAYSANS »

Le cas de la Côte d'Ivoire est très particulier de par la volonté des producteurs d'acheter la société cotonnière. Ils avaient déjà soumissionné pour acquérir

les usines de Korhogo lors de la vente des six premières usines mais leur dossier n'avait pas été retenu. Le 23 août 2000, le président Robert Guéi, décidait de leur rétrocéder 80 % du capital de la Cidit résiduelle soit 16 milliards de FCFA. Une mesure que le nouveau président de la République, Laurent Gbagbo, n'a pas formellement remise en cause.

Depuis, de nouveaux blocages sont apparus. Le premier a trait à la mésentente entre les organisations de producteurs au sujet de la part du capital à acquérir par chaque filière. L'Union régionale des entreprises coopératives de la zone des savanes (Urecos-ci), qui représente 70 % de la production nationale de coton, est contestée par les autres

(Lire la suite à la page 12)

LIBÉRALISATIONS OU PRIVATISATIONS PROGRAMMÉES

Au Togo, l'égrenage est libéralisé. À côté de la Sotoco, la société cotonnière, existent trois égreneurs privés. L'approvisionnement en intrants, l'encadrement des paysans, de même que la commercialisation primaire du coton relèvent de la Sotoco. Cette société n'est ni privatisée ni en cours de privatisation. Les modalités de la privatisation ne sont même pas encore arrêtées en raison de divergences de vues entre la Banque mondiale et l'Agence française de développement.

Au Mali, la Compagnie malienne pour le développement des textiles (Cmtd), dont le capital est détenu à 60 % par l'État et à 40 % par Dagris (Développement agricole et industriel du sud, l'ex-Cfdt) n'est pas encore privatisée malgré les « recommandations » de la Banque mondiale. Mais avec les difficultés qu'a traversées la filière la campagne dernière (chute de la production et mauvaise gestion notamment), le débat sur la privatisation de la société cotonnière est de nouveau sur le tapis.

Au Cameroun, on attend le lancement de l'appel d'offres pour la privatisation de la Société de développement du coton (Sodécoton). Cette société appartient à 70 % à l'État et à 30 % à Dagris, l'ex-Cfdt. Le litige qui bloquait le processus de privatisation a débouché le 7 août 2001 sur un arrangement dont les termes restent encore ultra-secrets. En 1995, l'État avait cédé 48 % des actions de la société cotonnière à la Société mobilière d'investissement au Cameroun (Simic), une entreprise créée par un groupe de personnalités du nord, proches du pouvoir. La Banque mondiale et la Cfdt ont contraint le gouvernement à annuler cette vente. L'affaire a été portée devant les tribunaux. Le 7 août 2001, est intervenu un règlement à l'amiable. La voie est donc ouverte pour le lancement de l'appel d'offres pour la privatisation de la Sodécoton. Mais les modalités ne sont pas encore connues.

À Madagascar, la privatisation est aussi au programme. Si tout va bien, Hasma, la société cotonnière (détenue à 68 % par l'État et à 32 % par Dagris, l'ex-Cfdt), doit être privatisée en avril 2002. Le dossier technique et financier de la privatisation devait être finalisé avant la fin du mois de novembre 2001.

La libéralisation, c'est le fait de rendre plus libéral, plus précisément de diminuer l'intervention de l'État. La privatisation consiste à transférer au privé ce qui était auparavant du ressort de l'État. Les réformes en cours dans le secteur coton combinent libéralisation et privatisation en fonction des sous-secteurs considérés.

Jérôme Adjakou Badou
(avec Étienne Tassé, Cécilien Rotarison,
Honoré Biao et Bréhima Touré)

LA BANQUE MONDIALE DISPOSE

La privatisation des filières coton en Afrique francophone consacre incontestablement les vues de la Banque mondiale. Le « modèle Cfdt », mis en place par la France depuis plusieurs décennies, est sérieusement remis en cause.

L'exemple de la Côte d'Ivoire est assez éclairant. La Cfdt avait 30 % du capital de la Cidit à la veille de la privatisation partielle de la société cotonnière. En désaccord avec le schéma de privatisation de la Cidit adopté par le gouvernement ivoirien sous l'inspiration de la Banque mondiale, elle a introduit une demande d'arbitrage le 20 octobre 1997 pour défendre ses intérêts d'actionnaire auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi). Son argument officiel : la décision formelle de cession des actifs de la Cidit relevait du Conseil d'administration de la Cidit et non du Comité de privatisation (une structure qui relève de la Primature).

En réalité, la Cfdt entendait défendre sa vision. Pour elle, seule l'approche intégrée de la filière en garantit le

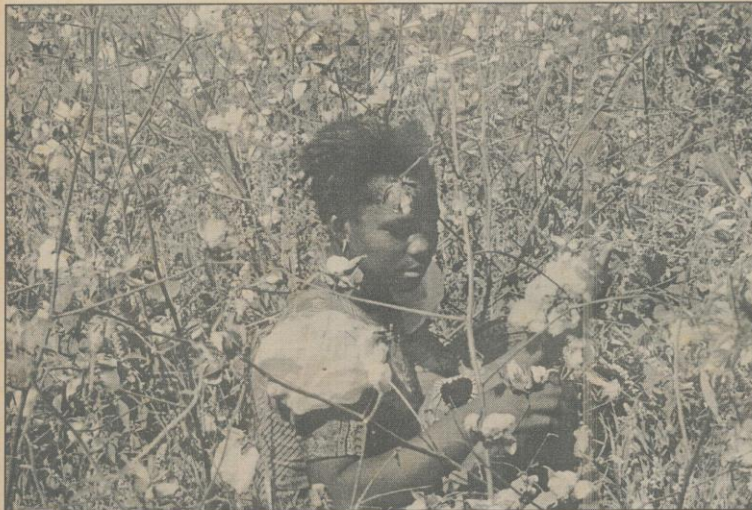
développement durable. La Banque mondiale opposait que l'approche intégrée est « un modèle sous-optimal (ndlr : inefficace) et prive le producteur d'une partie de la valeur ajoutée qui devrait lui revenir en système concurrentiel ». Après la privatisation partielle de la Cidit, la Cfdt a dû se retirer fin 1998 en vendant ses actions à l'État ivoirien.

Mais la Cfdt est bien présente dans d'autres pays africains francophones. Elle continue de détenir une part du capital de plusieurs sociétés cotonnières africaines. Elle intervient toujours dans le domaine de l'assistance technique. Elle contrôle toujours la commercialisation du coton, à travers sa filiale Copaco, au Mali, au Cameroun, au Sénégal et au Togo. La Cfdt est contrainte de s'adapter aujourd'hui face à la vague de privatisation qui déferle sur le continent. Elle a été rebaptisée récemment : Développement agricole et industriel du sud (Dagris). Peut-être un nouveau nom pour relever les nouveaux défis de l'heure !

Jérôme Adjakou Badou

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

COTON : L'AFRIQUE DANS LA FIÈVRE DE LA PRIVATISATION



(Suite de la page 11)

structures comme la Coopageci et la Ceaci. Le Comité de privatisation a renvoyé les producteurs afin qu'ils trouvent un accord. «La peur pour nous, c'est que les producteurs ne s'entendent pas pour gérer l'outil industriel, une fois qu'ils auront acheté les usines. Or, ils ne s'entendent déjà pas», s'inquiète Paul Agodio, le président du Comité de privatisation. Le second point de blocage concerne la valeur des actifs de la Cidit résiduelle. Le gouvernement soutient que, sur la base d'une nouvelle évaluation, les actifs de la Cidit résiduelle se montent à 40 milliards de F CFA et donc que les 80 % du capital à rétrocéder aux producteurs représentent désormais le double du montant annoncé au départ.

Bien des producteurs expriment leur doute quant à la volonté réelle du gouvernement de leur céder la Cidit résiduelle. Certains observateurs pensent que l'État a peur de l'expansion de l'Urecos-ci, devenue un acteur économique majeur dans une zone favorable à l'opposant Alassane Ouattara. «La Cidit ne fait plus partie de nos priorités», affirme sèchement Seydou Soro, directeur général de l'Urecos-ci. L'Union construit actuellement son usine d'égrenage à Korhogo; elle sera fonctionnelle dès mars 2002.

N'oubliez pas votre réabonnement.

Merci.

Le Comité de privatisation a déjà lancé un appel d'offres pour l'audit et l'évaluation de la Cidit. Selon les accords entre la Côte d'Ivoire et la Banque mondiale, le nouveau statut de la Cidit devrait être connu en septembre 2002 au plus tard.

« UN PRIX DE CARTEL »

Le secteur coton ivoirien a un autre rendez-vous important avant la fin de cette année. Un atelier est prévu à Yamoussoukro pour jeter les bases d'une «libéralisation totale». À la suite de la privatisation partielle de 1998, un dispositif transitoire a été mis en place. À sa tête se trouve un comité tripartite de suivi de la filière coton (État, égreneurs et producteurs). Il est présidé par le directeur général de l'Urecos-ci. L'encadrement avait été confié à la Cidit pour deux campagnes (1998/99 et 1999/2000). Mais bien avant la fin de l'échéance, de profondes divergences sont nées entre producteurs et usiniers. Les tensions sont si vives qu'en réunion, certains membres du Comité ont failli parfois en venir aux mains. La filière traverse une zone de confusions et de contestations en ce qui concerne l'encadrement des producteurs, l'approvisionnement en intrants, la détermination du prix du coton aux producteurs...

Sur ces points, les règles paraissent plus claires au Bénin. Pour ce qui est des intrants, les producteurs eux-mêmes ont créé la Coopérative d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles

(Cagia). Cette centrale d'achat lance des appels d'offres et sélectionne des privés qui lui fournissent des intrants. Mais cette prise en main des intrants n'a pas encore débouché sur un meilleur prix pour les paysans. «Le processus de libéralisation des intrants n'a pas abouti à un prix intéressant pour les producteurs. On est passé d'un prix de monopole à un prix de cartel», critique un observateur averti de la filière coton, qui a requis l'anonymat.

Dans le cadre de la libéralisation de la commercialisation, les différents acteurs béninois ont créé le 25 octobre 2000, un groupement d'intérêt économique dénommé «Centrale de sécurisation des paiements et de recouvrements» (Cspr). «Son rôle principal est de recouvrer les créances des producteurs sur les égreneurs et celles des distributeurs d'intrants sur les producteurs, de sécuriser le paiement des intrants et de financer les fonctions critiques», précise Bernard Adikpéto, son administrateur principal. La centrale achète le coton aux paysans et le revend aux égreneurs. Chaque égreneur doit verser un acompte de 40 % sur la quantité de coton qu'il achète à la Cspr et règle la différence dès que la centrale lui adresse la facture. Ce système devrait permettre de payer régulièrement et sans retard les producteurs. Mais un égreneur, Marlan/cotton industries (Mci), a mis à mal le dispositif. Il n'a pas réglé la facture. Conséquence: certains paysans n'ont pas été payés.

Jérôme Adjahou Badou

BÉNIN : CRISE SOCIALE
LE GOUVERNEMENT
DANS LE COLLIMATEUR
DES SYNDICATS

(Suite de la page 7)

qui se pose à l'exécutif, c'est comment trouver les moyens pour satisfaire ces légitimes revendications lorsqu'on sait que le budget général de l'État est déficitaire de plusieurs dizaines de milliards de F CFA?

De l'autre côté, les syndicalistes ne méconnaissent pas la précarité des finances publiques béninoises. Mais lorsque les représentants de la Nation trouvent opportun d'augmenter exagérément leurs indemnités, on ne peut qu'assister à une levée de boucliers dans le monde syndical. Mieux, la question des émoluments, des indemnités, des salaires et d'autres avantages liés aux fonctions politiques et administratives perçus par les députés et les ministres, n'a jamais fini d'agiter les milieux syndicaux.

D'ailleurs, et on ne le soulignera jamais assez, la montée de la fièvre dans les milieux syndicaux est l'expression même d'une crise de confiance qui a commencé par affecter le milieu des travailleurs. Faut-il le rappeler, les travailleurs, en 2002, sont encore là à percevoir le salaire calculé sur l'indice acquis au 31 décembre 1996.

Gouverner étant prévoir, les décideurs politiques de ce pays auraient mieux fait d'opérer un coup d'éclat en optant pour de sérieuses mesures d'austérité à tous les niveaux à défaut de moyens adéquats. Dans un pays comme le Bénin où le SMIG est autour de 25.000 F CFA, il est quasi impossible de faire avaler, sans murmure aux populations, l'opportunité de rémunérations de l'ordre de plus de 600.000 F CFA par mois à un député, et beaucoup plus au profit d'un ministre.

Reviser raisonnablement les salaires des députés, des ministres et autres, et travailler à une grande transparence financière dans la gestion des affaires de l'État n'aurait-il pas limité les élans ronchonnes des travailleurs prêts à se mettre en grève lorsque l'inégalité dans la répartition des richesses nationales crève l'œil?

Présentement, la situation semble s'aggraver du fait qu'aucune disposition raisonnable et pouvant faire baisser la tension n'est vraiment en vue.

Pour l'heure, les mots d'ordre de grèves se multiplient, et le risque d'un embrasement dans les tout prochains jours est imminent. Il est aisé de constater que dans presque tous les états majors syndicaux, on s'y prépare. Il est donc urgent que le pouvoir exécutif prenne ses responsabilités. Les actions urgentes ont tout à gagner en allant dans le sens du sacrifice à tous les niveaux, à commencer par lui-même. Car il est inconcevable, voire inadmissible, que dans le Bénin du renouveau cohabite la grande misère largement répandue et l'opulence affichée d'une poignée d'individus qui s'accaparent les richesses nationales. En tout état de cause, le président de la République doit réagir énergiquement et très promptement en vue de désamorcer la crise qui mine le pays.

Le développement harmonieux du pays dépend de la solidarité nationale, de la concorde dans l'union, d'un partage équitable des richesses, d'un changement de nos mentalités.

Alain Sessou